



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

EAU POTABLE



EXERCICE 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	3
1.2. Présentation du territoire desservi en 2023	3
1.3. Cadre contractuel	5
1.3.1. Les contrats	5
1.3.2. Les avenants	7
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	7
1.5. Nombre d'abonnés et population desservie	8
1.6. Déploiement de relèves à distance.	9
1.7. Ressources en eau	10
1.7.1. Prélèvements	10
1.7.2. Evolution des ressources en eau.	12
1.7.3. Production	13
1.7.4. Importations/ Exportations	14
1.8. Les volumes mis en distribution et vendus	16
1.8.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	16
1.8.2. Autres volumes	17
1.8.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.	17
1.9. Le patrimoine du service	18
1.10. Consommation énergétique	19
2. Tarification de l'eau et recettes du services	20
2.1. Facture d'eau type (D102.0)	22
2.2. Recettes de la collectivité	25
2.3. Recettes des exploitants	26
3. Indicateurs de performance	27
3.1. Qualité de l'eau distribuée	27
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	30
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
3.4. Indicateurs de performance du réseau	33
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	33
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	34
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	35
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	36
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	37

3.4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements	37
3.5.	Indicateurs de performance divers	37
3.5.1.	Taux de réclamations	37
3.5.2.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	38
3.5.3.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	39
4.	Financement des investissements	40
4.1.	Montants financiers	40
4.2.	Amortissements	41
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	42
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	42
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	42
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	43
7.	Annexes	44
7.1	Grille de tarification complète par secteur	45
7.2.	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	50
7.3.	Fiches Qualité de l'ARS	50

Les chiffres **en violet** dans le présent rapport ont fait l'objet d'une estimation ou présente une marge d'erreur importante, en raison d'incertitudes de mesures, les chiffres **en rouge** ont fait l'objet de rectification depuis l'édition du précédent RPQS.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi en 2023

- **Nom de la collectivité** : Syndicat d'Eau de l'Anjou (Syndicat Mixte)
- **4 communautés de communes membres (63 communes)** :
 - Anjou Bleu Communauté,
 - Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe,
 - Communauté de Communes Loire Layon Aubance,
 - Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

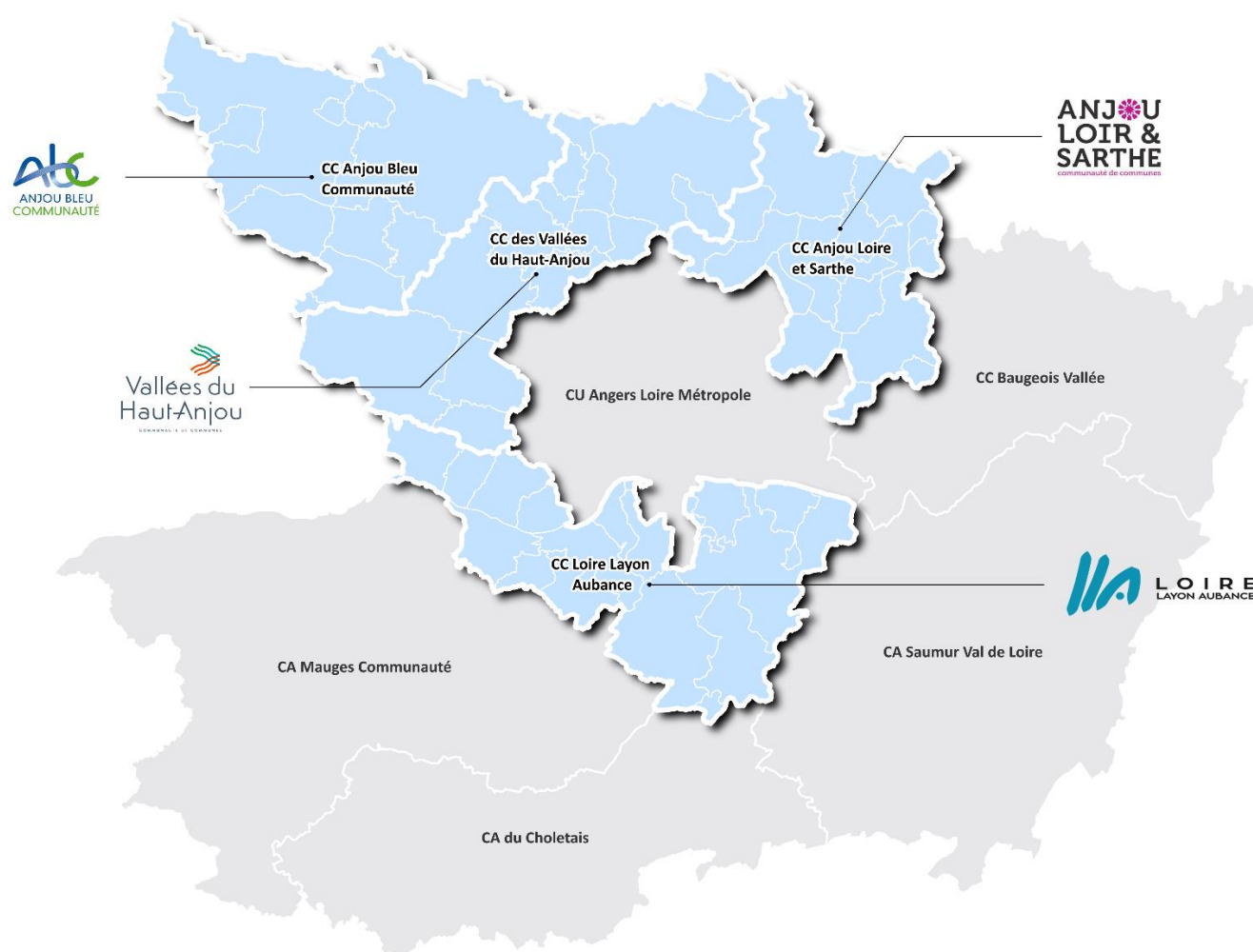


Figure 1. Carte du Syndicat d'Eau de l'Anjou - au cœur du Maine et Loire

En 2023, le territoire du SEA est composé de 6 entités de gestions distinctes, décomposés en 18 sous-secteurs de distribution, hérités des anciennes structures compétentes en eau potable, avant la création du SEA.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Régie syndicale (Loire Béconnais) Sous-secteur Loire Béconnais : BÉCON-LES-GRANITS, CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU, LA POSSONNIÈRE, SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, SAINT-SIGISMOND (jusqu'au 31/12/2023), VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisian) Sous-secteur le Louroux Béconnais : (VAL D'ERDRE AUXENCE) Sous-secteur la Cornuaille : (VAL D'ERDRE AUXENCE) Sous-secteur CHALONNES SUR LOIRE/ CHAUDEFONDS SUR LAYON	Régie simple (régie syndicale)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Sud-Est (Loire Aubance) Sous-secteur Coutures : BELLEVIGNE-EN-LAYON (Thouarcé, Faveray-Machelles), BLAISON-SAINT-SULPICE, BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, TERRANJOU Sous-secteur Juigné sur Loire : SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE, Sous-secteur BELLEVIGNE EN LAYON (Champs sur Layon et Faye d'Anjou) Sous-secteur AUBIGNE SUR LAYON	Concession de service (VEOLIA)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Bienné : CHAMBELLAY, CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ, LES HAUTS-D'ANJOU (Cherré, Champigné, Marigné, Soeurdes, Querré) LA JAILLE-YVON, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Montguillon, Aviré, Louvaines, St Martin du Bois), THORIGNE-D'ANJOU	Concession de service (SAUR, partagée avec la CCPCG)	Distribution, Stockage
Secteur Nord-Ouest (Segréen) ANGRIE, ARMAILLÉ, BOUILLÉ-MÉNARD, BOURG-L'ÉVÊQUE, CANDÉ, CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZÉ-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION-D'ANGERS, LOIRÉ, MONTREUIL-SUR-MAINE, OMBRÉE D'ANJOU, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (La Ferrière de Flée, le Bourg d'Iré, Chatelais, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Nyoiseau, St Gemmes d'Andigné, St Sauveur de Flée, LA Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Segré)	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Nord-Est (Loire et Sarthe) Sous-secteur Châteauneuf : LES HAUTS-D'ANJOU (Châteauneuf sur Sarthe), JUVARDEIL Sous-secteur Miré Morannes : LES HAUTS-D'ANJOU (Brissarthe, Contigné), MIRÉ, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY Sous-secteur Loir et Sarthe : CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCÉ Sous-secteur Durtal : BARACÉ, DURTAL, HUILLÉ-LÉZIGNÉ MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES, LES RAIRES, Sous-secteur Seiches sur le Loir : LA CHAPELLE-SAINT-LAUD, CORZÉ JARZÉ VILLAGES, MARCÉ, SEICHES-SUR-LE-LOIR, SERMAISE Sous-Secteur CORNILLE LES CAVES	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Layon : BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (Rablay sur Layon), DENÉE, MOZÉ-SUR-LOUET, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON,	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, , Stockage,

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

SERVICES AEP	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ex-SIAEP DU SEGREEN	DSP SAUR - Fin au 31/12/2021		DSP SAUR - Secteur Nord-Ouest - durée 10 ans								
ex-SIAEP SARTHE ANGEVINE			DSP SAUR - Secteur Nord-Est - durée 10 ans								
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Ex Chateaufort-sur-sarthe et Jurvadeil)											
ex-SIAEP DE DURTAL											
ex-SIAEP SEICHES SUR LE LOIR											
ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE											
COMMUNE CORNILLE LES CAVES											
ex-SIAEP DE COUTURES	DSP VEOLIA - Secteur Sud-Est - durée 8 ans										
ex- SIAEP DE JUIGNE/ SAINT JEAN											
COMMUNE AUBIGNE SUR LAYON											
BELLEVIGNE EN LAYON (Faye d'Anjou, Champ sur Layon)											
ex-SIAEP de BIERNE	DSP SAUR (partagé)- Fin au 31/12/2028 - Durée : 13 ans										
SYNDICAT DU LAYON	DSP SAUR - Fin au 31/12/2025 - Durée : 12 ans										
COMMUNES DE CHALONNES-SUR-LOIRE	Prestation de service avec SAUR - 2 ans		Régie syndicale								
COMMUNE DE CHAUDEFONDS SUR LAYON											
ex-SIAEP LOIRE BECONNAIS											
COMMUNE LE LOUROUX-BECONNAIS											
COMMUNE LA CORNUAILLE	DSP SAUR - Fin au 31/12/2021										

Les 6 entités de gestions sont exploitées via une régie syndicale et 5 contrats de délégation de services publics :

- 4 contrats de DSP avec SAUR,
- 1 contrat de DSP avec VEOLIA,

En 2023, suite des mouvements de personnels et à la mise en place de nouveaux outils, la régie du SEA a aussi eu recours à une prestation de service, avec VEOLIA, pour assurer l'astreinte pendant 8 semaines sur la totalité du territoire exploité par la régie du SEA et pour réaliser des travaux de création de branchements, de changement de compteurs et de réparation de canalisations notamment.

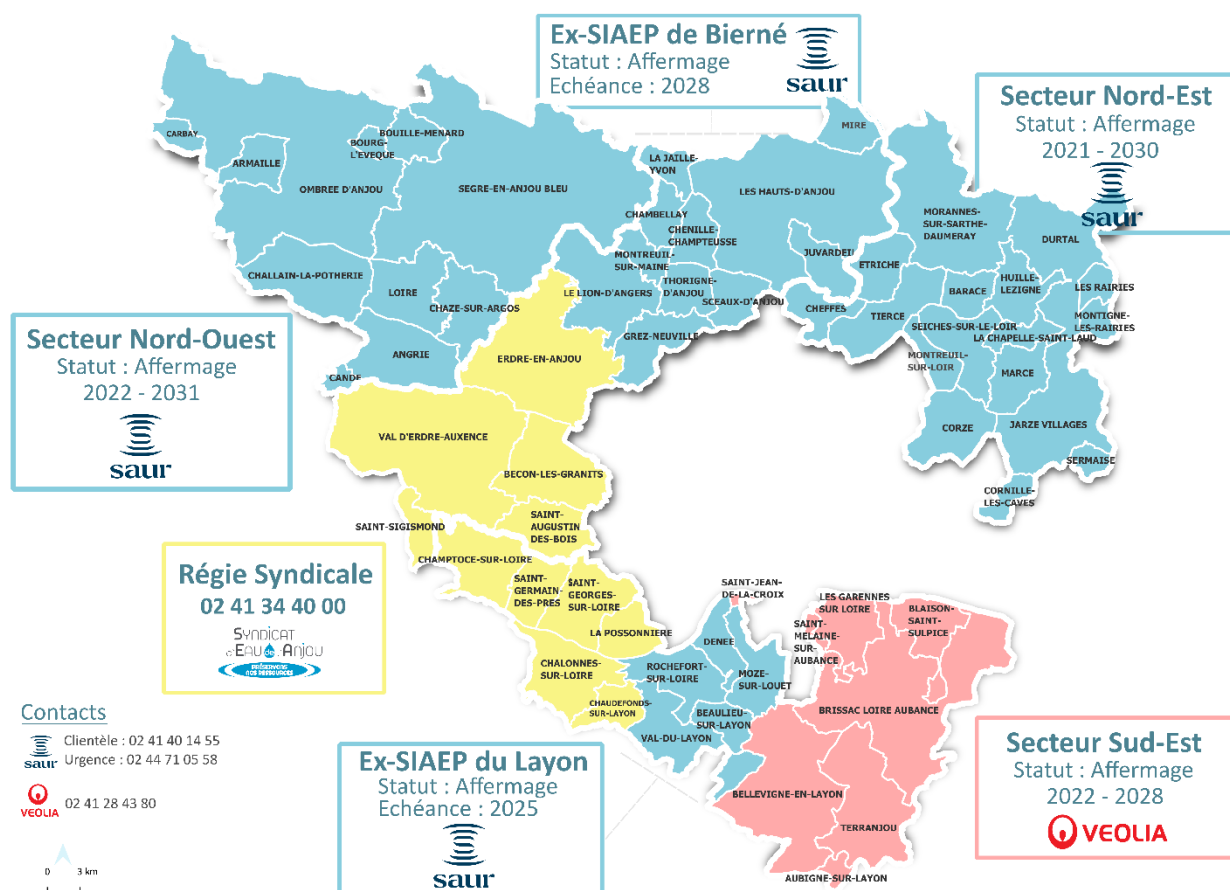


Figure 2. Carte des exploitants sur le SEA - 2023

A partir du 1^{er} janvier 2023, suite à la fin d'un contrat de prestation de service de 2 ans avec SAUR, les communes déléguées de Chalonnes sur Loire et de Chateaufonds sur Layon ont intégré pleinement le périmètre de la régie syndicale.

Le contrat du secteur du Layon arrive à échéance au 31/12/2025. Afin d'anticiper cette fin de contrat, le SEA a mené un audit approfondi de contrat avec le cabinet ECOSFERES.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la commune de Saint Sigismond quitte la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour rejoindre la Communauté de communes du Pays d'Ancenis. Cela entraîne par conséquent le retrait de cette commune du Syndicat d'Eau de l'Anjou et son transfert au syndicat Atlantic'eau (44).

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Ex-SIAEP de Bierné (Secteur Bierné)		
Avenant n°1	01/01/2019	Séparation du contrat en deux parties
Ex-SIAEP du Layon (Secteur Layon)		
Avenant n°1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de la TVA
Avenant n°2	23/12/2019	Modification des tarifs du service et ajout d'un dispositif de dédommagement lié au maintien de l'usine de Rochefort
Avenant n°3	25/09/2023	Arrêt du dispositif de dédommagement Révision des modalités de reversements Intégration nouveaux ouvrages et adaptation programme de travaux Ajout protocole de fin de contrat
Secteur Nord-Est		
Avenant n°1	22/12/2023	Intégration nouveaux ouvrages et adaptation programme de travaux Révision de la rémunération du délégataire, Révision d'un objectif de rendement/ ILP Ajout d'un objectif de Taux d'Appels Répondus Révision des modalités de reversements
Secteur Sud-Est		
Avenant n°1	22/12/2023	Révision des modalités de reversements Adaptation du programme de travaux Ajout d'un objectif de taux de réponse au téléphone Modification du délai de déploiement de la télérelève
Prestation Chalonnes et Chaudfonds		
Avenant n°1	11/05/2021	Modification des conditions de fourniture des compteurs
Avenant n°2	28/12/2022	Prolongation de délai de 5 mois pour la pose de compteurs
Avenant n°3	31/05/2023	Prolongation de délai de 4 mois pour la pose de compteurs

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les exploitants et par la collectivité dans le cadre des contrats de délégation de service public.	
Par l'exploitant :	
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations <6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
Par la Collectivité :	
Renouvellement	Des branchements, des canalisations >6 ml, des forages, du génie civil.

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2023, le service public d'eau potable a desservi 74 632 abonnés représentant une population d'environ 156 500 habitants (soit 2.09 habitants/abonné).

SERVICES		2021	2022	2023	Evolution
NORD- OUEST (Segréen)		18 886	19 055	19 223	+ 0.8 %
NORD – EST (Loir et Sarthe)		16 773	16 943	17 161	+ 1.3 %
Ex- SIAEP DE BIERNE		3 973	4 051	4 085	+ 0.8 %
Ex-SIAEP DU LAYON		5 265	5 298	5 343	+ 0.8 %
REGIE	REGIE SYNDICALE	10 672	11 184	15 040	+ 1.6 %
	LE LOUROUX BECONNAIS				
	LA CORNUAILLE	427			
	CHALONNES-SUR-LOIRE	3 567	3 612		
	CHAUDEFONDS SUR LAYON				
SUD-EST (Loire Aubance)		13 411	13 660	13 779	+ 0.8 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		72 974	73 803	74 632	+ 1.1%

L'augmentation du nombre d'abonnés sur le SEA est stable autour de +1% par an. A noter cependant un ralentissement du nombre de devis pour la création de branchements neufs et une augmentation étonnamment élevée du nombre d'abonnés sur la régie probablement liée à des différences depuis la reprise de Chalonnes sur Loire et Chaudefonds sur Layon en régie à 100%.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,9 abonnés/km pour l'année 2023, soit une distance moyenne de **67 ml de réseau** entre chaque abonné.

	Population INSEE 2021	Estimation 2023
CCLLA	56 823	57 100
CCVHA	36 309	36 400
ABC	34 612	34 700
CCALS	28 136	28 300
TOTAL	155 880 habitants	156 500 habitants

1.5. Déploiement de relèves à distance.

Dans le cadre d'une harmonisation et d'une amélioration du service, le SEA a décidé de déployer des systèmes de relèves à distance des compteurs.

Il existe deux systèmes de relèves à distance, la radio et la télé- relève.

La radio-relève permet à un opérateur de relever à distance les compteurs (à pied ou en voiture) et ainsi faciliter les relèves, en diminuant le temps nécessaire.

Cette technologie est en place sur le secteur de Bierné et sur la commune déléguée de la Cornuaille. Elle est en cours de déploiement sur le secteur de la Régie, de Chalonnnes et de Chaudefonds sur Layon.

La télé-relève permet une relève régulière des compteurs. L'abonné peut ainsi accéder à distance à sa consommation d'eau. L'exploitant peut aussi relever la consommation d'eau sur une période donnée et prévenir les abonnés en cas de fuite, avec des délais courts (< 1 semaine).

Cette technologie est en place historiquement sur le secteur du Layon. Elle a été intégrée aux nouveaux contrats d'affermage. Ainsi, elle est en cours de déploiement sur nos secteurs Nord-Est, Nord-Ouest et est pleinement en service sur le secteur du Sud-Est. Ce déploiement a pris du retard notamment en raison de problème de livraison des fournisseurs de compteurs, liés à des difficultés d'approvisionnements en composants électroniques.

A noter que les télérelèves existantes sur les secteurs de Durtal, de Seiches et de Loir et Sarthe ne sont plus fonctionnelles ou plus compatibles avec la technologie actuelle. Certains abonnés de ces secteurs ont donc rencontré une rupture momentanée du service.

Etat estimatif du déploiement des différentes technologies de relève au 31/12/2023, avec évolution du pourcentage sur la dernière année.

	Relève manuelle		Radio-relève		Télé-relève	
Nord – Ouest	18 969	99% (-1)	0	0%	254	1% (+1)
Nord – Est	3 001	17 % (-12)	2 144	12% (-10)	12 016	70% (+30)
Sud – Est	148	1% (-32)	0	0%	13 728	99% (+32)
Bierné	0	0%	4 051	100%	0	0%
Layon	310	6%	0	0%	5123	95%
Régie	3 006	26%	8 422	74%	0	0%
Chalonnnes/ Chaudefonds	250	7% (-22)	3 362	93 % (+22)	0	0%
Syndicat d'Eau de l'Anjou	25 683	34 % (-14)	18 013	24% (-1)	31 121	42% (+15)



technologie en place les années précédentes

technologie prévue dans les 2 ou 3 prochaines années

1.6. Ressources en eau

1.6.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m3)	Volume prélevé en 2022 (m3)	Volume prélevé en 2023 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2023 (en %)
Forage F1 des Chaponneaux	65 781	87 220	62 133	- 29 %	80
Forage F2 des Chaponneaux	135 992	125 215	143 554	+ 15 %	80
Puits à drains rayonnants (Rochefort sur Loire) - Nappe alluviale	387 409	343 312	139 151 ⁽¹⁾	- 60 %	80
Le Puits Boulet P3 (St Remy la Varenne) Eaux souterraines	1 818 000	1 861 157	1 640 603	- 12 %	80
Filière Oudon (Segré) Eau de surface ⁽³⁾	181 608	181 581	190 179	+ 5 %	80
Forage de Vritz Nappe souterraine	305 337	320 669	326 437	+ 2 %	80
Prélèvement Mines de fer (Chaze Henry) Nappe souterraine	586 487	616 175	621 327	+ 1 %	80
Prise d'eau de Chauvon dans la Mayenne (Lion d'Angers) - Eau de surface	1 774 142	1 705 604	1 882 233	+ 10 %	80
Prélèvement Boyau P3 Nappe alluviale	695 711	743 348	822 749 ⁽¹⁾	+ 11%	80
Prélèvement Boyau P2 Nappe alluviale	807 897	863 215	955 420 ⁽¹⁾	+ 11%	80
Prélèvement Bois Tiers P1 Nappe alluviale	223 501	238 435	264 313 ⁽¹⁾	+ 11%	80
Prélèvement de l'Arche (Châteauneuf) Eaux de surface	204 822	208 387	219 672	+ 5%	80
Prélèvement Pendu (Morannes) Eaux de surface	473 397	579 106	581 353	+ 0.4%	80
Prise en rivière la petite Bouchardière (Durtal) - Eaux de surface	789 184	835 957	876 411	+ 5%	80
Forage de Jarzé Eaux souterraines	259 126	294 553	263 484	- 3 %	80
Forage du Pont Herbault (Seiches)	93 240	80 908	11 849 ⁽²⁾	- 85 %	80
Prise d'eau dans le Loir Port Pinois (Seiches) Eaux superficielles	446 712	449 999	423 158	- 6 %	80
TOTAL	9 248 346	9 532 931	9 424 026	- 1.1 %	80

(1) Depuis novembre 2022, le secteur du Layon est alimenté principalement depuis l'usine de St Georges sur Loire (Régie syndicale). On observe donc une augmentation significative des volumes prélevés sur le champ captant du Boyau au détriment des volumes prélevés sur Rochefort sur Loire.

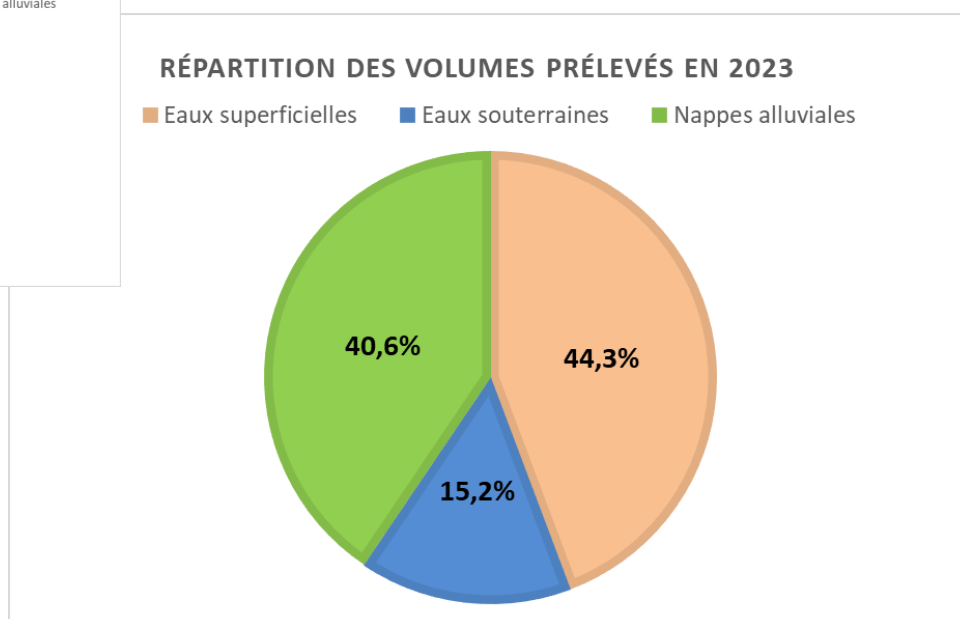
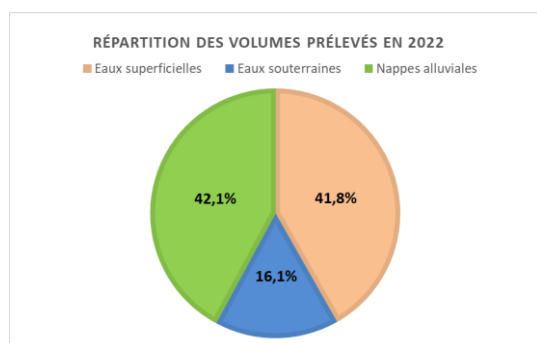
(2) Le forage de Pont Herbaux a été arrêté définitivement puis comblé en mars 2023, d'où une baisse importante des volumes prélevés.

(3) Le prélèvement sur Segré/ St Aubin du Pavoil est maintenu le temps que le SEA statue sur l'alimentation de ce secteur. L'usine de Segré fonctionne sur une filière sur deux et à des débits très en dessous de sa capacité nominale d'origine.

Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA a recruté un technicien responsable de la protection et du suivi de la ressource en eau pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est stable avec un indice de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

Des actions de protections de la ressource avec une politique active d'acquisition foncière pour une gestion sans intrant sont mises en œuvre dans les Aires d'Alimentation des champs Captants de Vritz et du Louroux Béconnais, afin notamment de réduire les teneurs en nitrates et en pesticides dans l'eau brute.

En 2023, le pourcentage des eaux superficielles dans le volume prélevé augmente significativement par rapport aux années précédentes, à 44%, soit près de + 2.5 points. Cette augmentation est principalement liée à une augmentation des volumes prélevés sur l'usine de Chauvon. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).



On peut constater au paragraphe suivant que les volumes produits ont plus diminué que les volumes prélevés, ce qui indique un rendement hydraulique des usines de traitement en légère baisse par rapport à 2022. (environ 10 % d'eau de process)

1.6.2. Evolution des ressources en eau.

L'année 2023 a été marquée par des températures importantes, des pluies régulières mais peu abondantes, à l'exception de la fin d'année 2023. Des pluies estivales ont permis de diminuer les consommations estivales et de maintenir un niveau de la Loire acceptable, malgré une longue arrière-saison (jusqu'à mi-octobre). Cette situation tendue a conduit la préfecture à mettre en place des mesures de restriction d'eau de juin à novembre 2023.

1.6.2.1. Les ressources superficielles

44% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevé dans des rivières (Mayenne, Loir, Sarthe, Oudon). Ces rivières ont des niveaux d'eau contrôlés par l'aval, via des barrages, qui sont restés relativement stables au cours de l'année 2023.

1.6.2.2. La nappe alluviale de la Loire

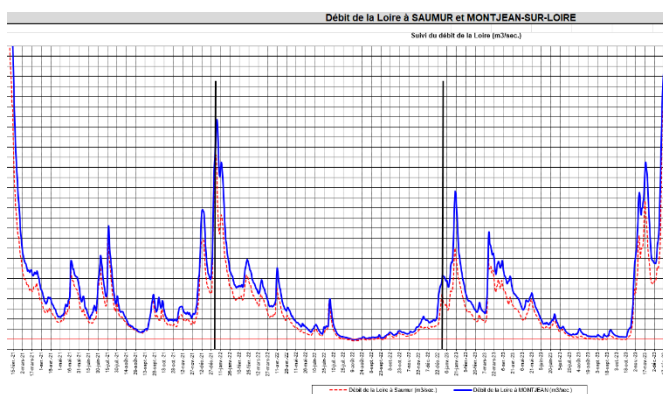


Figure 3. Débit de la Loire à Saumur et Montjean de 2021 à 2023

St Remy la Varenne, les débits de pompage ont été diminués et un forage d'essai a de nouveau été mis en service, afin d'alimenter en surverse le puits N°4.

1.6.2.3. Les ressources souterraines.

15% de l'eau utilisée par le SEA provient de 4 ressources souterraines. Les niveaux d'eaux des nappes de Jarzé, du Louroux Béconnais et de Vritz sont restés relativement stables au cours de l'année 2023.

Le niveau d'eau dans les mines de Fer de Chazé-Henry s'est stabilisé après plusieurs années de baisse. Les volumes prélevés sur Chazé-Henry devront continuer à baisser dans les années à venir.

Les forages de Vritz présentent une baisse notable de productivité. Ils ont fait l'objet d'un diagnostic par la société Idées-Eaux. Ces diagnostics ont mis en évidence un encrassement des crépines et ont préconisé des actions correctives, qui seront mis en œuvre dès 2024.

41% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevée dans la nappe alluviale de la Loire (St Remy la Varenne, St Georges sur Loire, ...). La nappe alluviale a un niveau d'eau corrélée de manière très importante au niveau de la Loire. En 2023, une sécheresse estivale a entraîné des débits d'étiage faibles, jusqu'à mi-octobre 2023, avec des débits de la Loire autour de 120 m³/s à Montjean sur Loire.

Les niveaux d'eau dans les puits de St Georges sur Loire n'ont pas atteint les seuils d'alerte en 2023. Au vu des niveaux d'eau dans les puits de

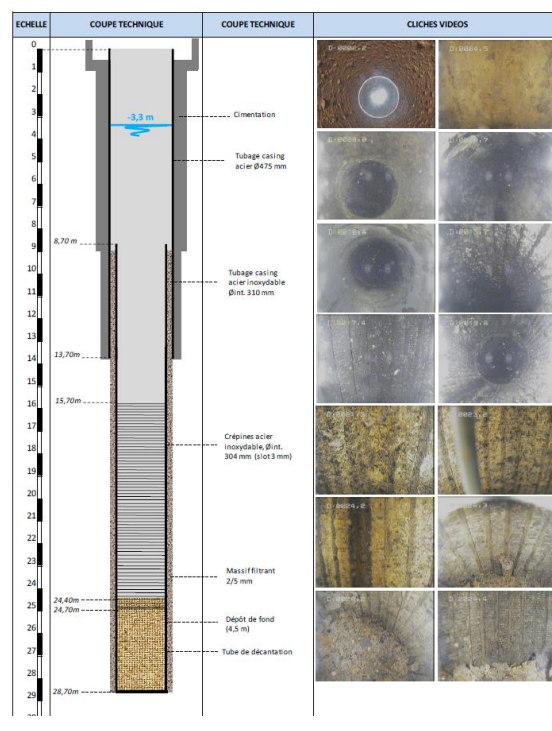


Figure 4. Coupe et extrait du diagnostic du forage F2 de Vritz.

1.6.3. Production

Site de production	Volume produit en 2022 (m3)	Volume produit en 2023 (m3)	Rendement usine en % (et évolution 23 /22)	Variation (23/22) en %
Station des Chaponneaux (Le Louroux Béconnais)	195 440	201 718	98 % (+6pts)	+ 3.2 %
Station de Rochefort-sur-Loire (Secteur Layon)	333 712	134 491	97 % (=)	- 59.7 %
Usine de La Chesnaie (Secteur Coutures)	1 753 131	1 594 880	97 % (+ 3pts)	- 9.0 %
Usine de Chazé Henry (Secteur Segréen)	561 639	530 934	86 % (-5pts)	- 5.5 %
Usine de Chauvon (Secteur Segréen)	1 543 354	1 696 254	90 % (=)	+ 9.9 %
Usine de Segré (Secteur Segréen)	181 581	190 179	100 %	+ 4.7 %
Usine de Vritz (Secteur Segréen)	317 286	323 241	99 % (=)	+ 1.9 %
Usine du Boyau Saint-Georges-sur-Loire (Secteur Régie)	1 677 607	1 856 802	90% (=)	+ 10.7 %
Station Route de Brissarthe (Secteur Châteauneuf)	174 577	172 836	79 % (-5pts)	- 1.0 %
Usine du Moulin de Pendu (Secteur Miré-Morannes)	449 851	429 815	74% (-4pts)	- 4.5 %
Usine Henri Gandon (Secteur Durtal)	704 265	755 008	86 % (-1pt)	+ 4.2 %
Station de Jarzé (Secteur de Seiches)	295 754	236 522	90 % (- 9pts)	- 20 %
Station de Seiches	503 615	371 635	85 % (-8 pts)	- 26.2 %
TOTAL	8 691 812	8 497 861	90 % (-1pt)	- 2.2 %



Figure 5. Carte schématique des usines de production d'eau potable du SEA en 2023.

1.6.4. Importations/ Exportations

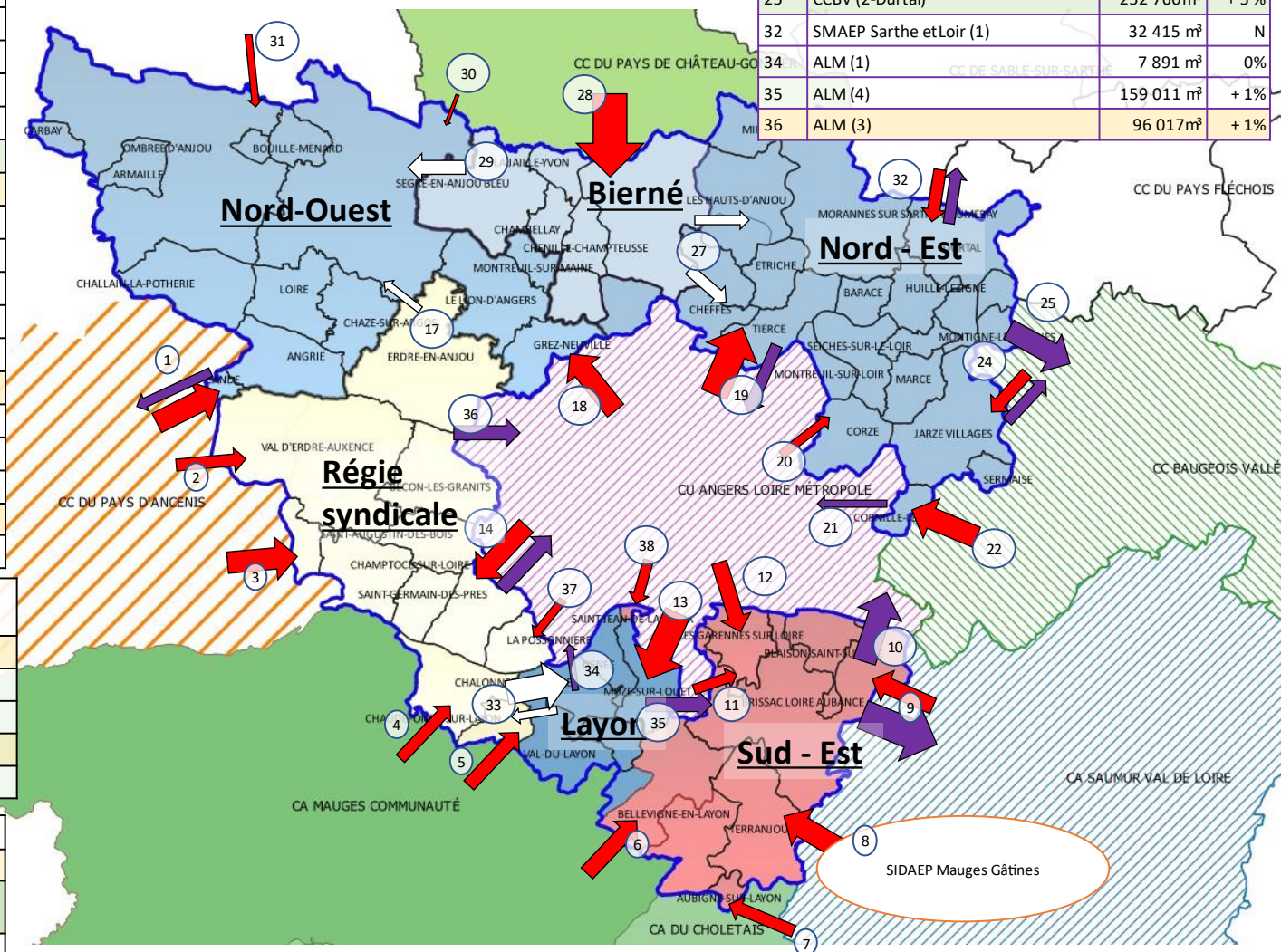
	Import en 2023 (m³)	Évolution 2023/2022	Export en 2023 (m³)	Évolution 2023/2022
 Angers Loire Métropole	1 424 370	- 4 %	723 181	- 6 %
 CC du Pays de Château Gontier (53)	746 388	- 3 %		
 CC Baugeois Vallée	396 392	+ 2 %	263 177	+ 8 %
 CA Saumur Val de Loire	55 099	+ 2 %	519 534	- 5 %
 Atlantic'eau (44)	402 312	+ 6 %	125	/
 SIDAED Mauges Gâtines	374 415	+ 14 %		
 Mauges Communauté (ex-SMAEP EDL)	239 013	- 2 %		
SMAEP Sarthe et Loir	35 643	New	32 415	New
 Agglomération du Choletais	18 449	- 15 %		
 CC du Pays de Craon (53)	2 818	+ 35%		
TOTAL	3 694 899	+ 0.8 %	1 538 899	-1.3 %

Si les volumes importés sont restés relativement stables au total, le SEA a acheté significativement moins d'eau à Angers Loire Métropole (notamment au niveau du secteur Sud-Est) et acheté plus d'eau au SIDAEP Mauges Gâtines, en lien notamment en lien avec une casse importante sous l'Aubance, qui a nécessité d'utiliser un achat d'eau en secours pendant plusieurs mois. Les volumes exportés ont diminué de 1.3%, mais reste supérieurs aux volumes exportés en 2021.

La carte ci-après fait apparaître schématiquement l'ensemble des échanges d'eau ayant eu lieu en 2023, que ce soit entre secteurs du SEA ou avec des collectivités voisines.

N°	Achat d'eau à : (nombre de compteurs)	Volume 2023	
1	Altantic'eau (1)	247 592 m³	+ 3 %
2	Altantic'eau (1)	51 268 m³	
3	Altantic'eau (2)	103 452 m³	
4	Mauges Communauté (2)	62 128 m³	
5	Mauges Communauté (3)	55 290 m³	
6	Mauges Communauté (2)	121 595 m³	- 6 %
7	Cholet Agglomération (1)	18 449 m³	- 15 %
8	SIDAEP Mauges Gâtines (4)	374 415 m³	+ 14 %
9	CA Saumur Val de Loire (1)	55 099 m³	+ 1 %
11	ALM (4)	51 309 m³	+ 5 %
12	ALM (1)	97 502 m³	- 21 %
13	ALM (1)	393 250 m³	- 7 %
14	ALM (1)	199 975 m³	+ 20 %
18	ALM (1)	167 950 m³	- 24 %
19	ALM (8)	474 752 m³	- 4 %
20	ALM (2)	28 155 m³	+ 300 %
22	CCBV (3-Beaufort)	354 325 m³	- 4 %
24	CCBV (1-Cheviré)	32 954 m³	+ 110 %
28	CCPG (2)	746 388 m³	- 3 %
30	CCPG (1)	0 m³	/
31	CC Pays de Craon (1)	2 818 m³	+ 30 %
32	SMAEP Sarthe et Loir (1)	35 643 m³	N
37	ALM (3)	2 467 m³	
38	ALM (1)	10 341 m³	+50%

Couleur	Légende
1	Echange sur budget SEA
2	Echange à charge des DSP avec part collectivité
3	Echange à charge des DSP
4	Echange interne sans facturation



1.7. Les volumes mis en distribution et vendus

1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Abonnés	Volume consommés en 2021 (m3)	Volume consommés en 2022 (m3)	Volume consommés en 2023 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	7 847 463	7 573 919	7 552 143	-0.2 %
Autres abonnés	1 118 158	1 403 765	1 282 540	-8.6 %
Total vendu aux abonnés	8 965 621	8 977 684	8 834 683	- 1.6 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Ces données sont toujours en cours de fiabilisation, d'où des évolutions importantes non représentatives.

A périmètre identique, les volumes consommés semblent avoir nettement diminué en 2023 par rapport à 2022 avec de fortes disparités par secteur. Les chiffres de la régie et du secteur Sud-Est ne sont pas fiables en raison de modifications significatives des périodes de relèvement, engendrant un décalage dans le volume consommé ramené à 365 jours. Au vu des volumes incohérents obtenus par VEOLIA sur la consommation ramenée sur 365 jours, les volumes retenus dans le tableau ci-dessous sont les volumes réellement facturés par VEOLIA en 2022 et en 2023.

SERVICES- VOLUMES CONSOMMES (en m³)		2021		2022		2023		Evolution
NO – ex Segréen		2 554 745		2 559 595		2 521 318		- 1.5 %
NE	EX- MIRE – MORANNES	306 482	2 166 728	342 668	2 178 128	338 004	2 211 784	+ 1.5%
	EX - CHÂTEAUNEUF	187 333		171 077		169 785		
	Secteur DE DURTAL (SEA)	300 072		339 357		405 168		
	Ex- SEICHES SUR LE LOIR	629 368		606 627		592 487		
	Ex - DE LOIR ET SARTHE	387 470		367 808		360 868		
	CORNILLE LES CAVES	356 003		350 591		345 473		
Ex-SIAEP DU LAYON		528 792		501 374		506 950		+ 1.1 %
Ex- SIAEP de BIERNE		543 713		555 715		549 331		- 1.1 %
Régie	LE LOUROUT BECONNAIS	201 631	1 269 758	182 225	1 309 259	1 307 284	1 634 480	- 2.1 %
	REGIE SYNDICALE	1 068 127		1 084 000				
	LA CORNUAILLE	40 809		43 034	339 997	327 196		
	CHALONNES-SUR-LOIRE	307 009	294 187					
	CHAUDFONDS	55 220	45 8089					
SE	Secteur COUTURES - Bellevigne	1 155 763	1 498 847	1 040 106	1 533 616	1 106 079	1 410 820	- 7.5 %
	Ex SIAEP DE JUIGNE / SAINT JEAN	343 084		289 273		304 741		
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		8 965 621		8 977 684		8 834 683		- 1.6 %

En rouge : données 2022 modifiées depuis l'édition du RPQS 2022.

En violet, des chiffres peu fiables avec une marge d'erreur importante, avec des variations importantes de périodes de relèvements.

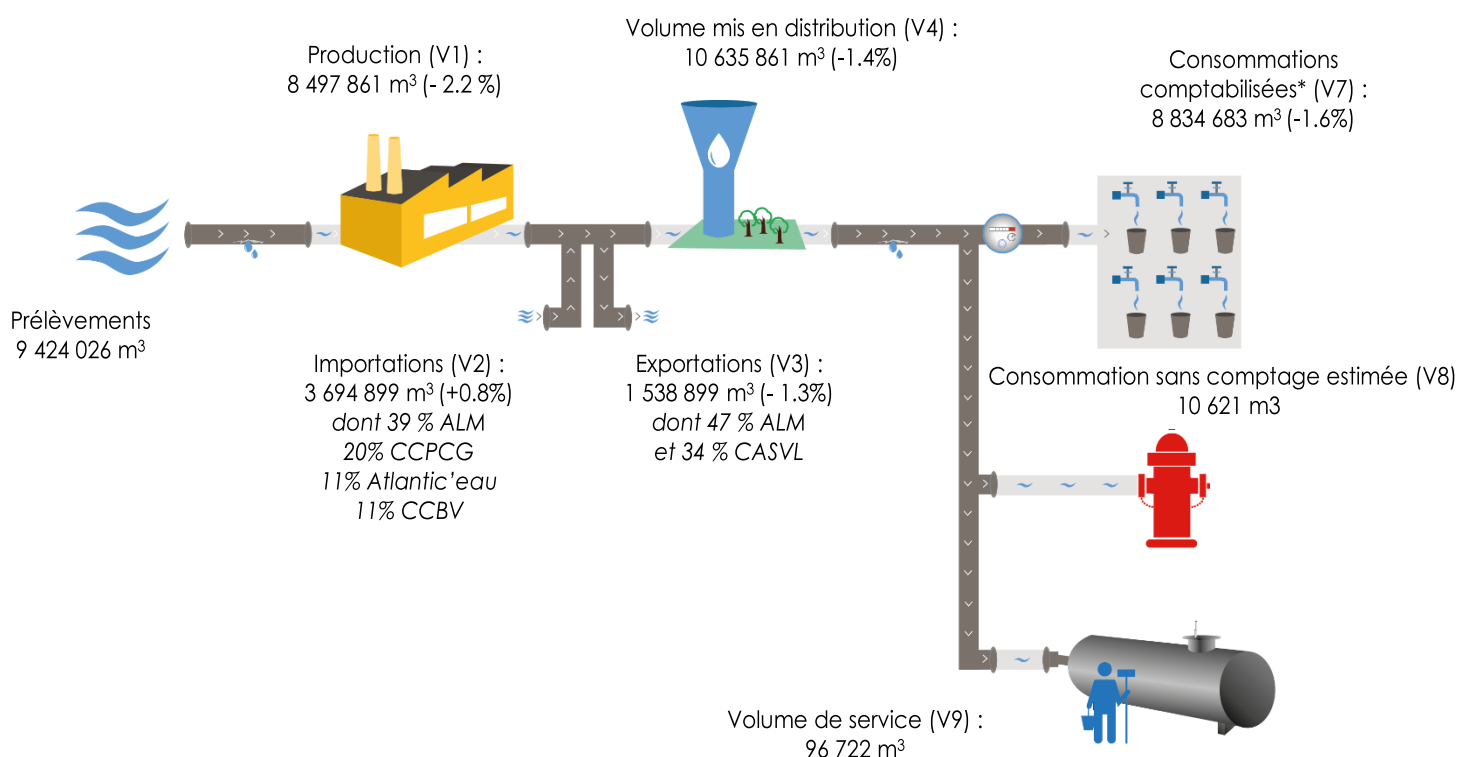
Le nombre d'abonnés ayant augmenté de 1%, on constate une baisse de la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) qui est de 118.4 m³/abonné (123.9 m³/abonné en 2020). Environ 15% des volumes ont été consommés par des abonnés non domestiques, dont 840 000 m³ (10%) par les 4 plus gros consommateurs d'eau du SEA qui sont des industriels, principalement agro-alimentaires.

1.7.2. Autres volumes

	Exercice 2021 (m3)	Exercice 2022 (m3)	Exercice 2023 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	9 444	17 606	10 621	- 40 %
Volume de service	74 427	76 522	96 722	+ 26 %
TOTAL	83 871	94 128	107 343	+ 14 %

Les volumes de service et sans comptage ont augmenté de 14 % par rapport à 2022, pour revenir au niveau de 2019 et de 2020. Cette augmentation par rapport à 2022 s'explique notamment par une augmentation des volumes estimés de purges pour éviter la création de CVM (35 070 m³). Ces estimations sont réalisées sur la base des préconisations de l'ASTEE. Ces volumes représentent 1% des volumes mis en distribution.

1.7.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.



1.8. Le patrimoine du service

	Exercice 2023
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	4 995.7
Nombre de réservoirs	74
Volume de stockage	40 495

Le SEA comptabilise 4 996 km de réseau et 74 ouvrages de stockage, avec une capacité de 40 495 m³, soit 1.7 jours de consommation moyenne en 2023, mais inégalement répartis sur le territoire.

En 2023, le syndicat possédait 13 unités de production d'eau potable, avec une capacité totale de 2 579 m³/h, soit un temps de fonctionnement théorique moyen à pleine capacité de 9.0h/jour.

La carte ci-dessous présente une vue schématique des réseaux du SEA, des tailles des principaux réservoirs et des capacités de production des unités de traitement.

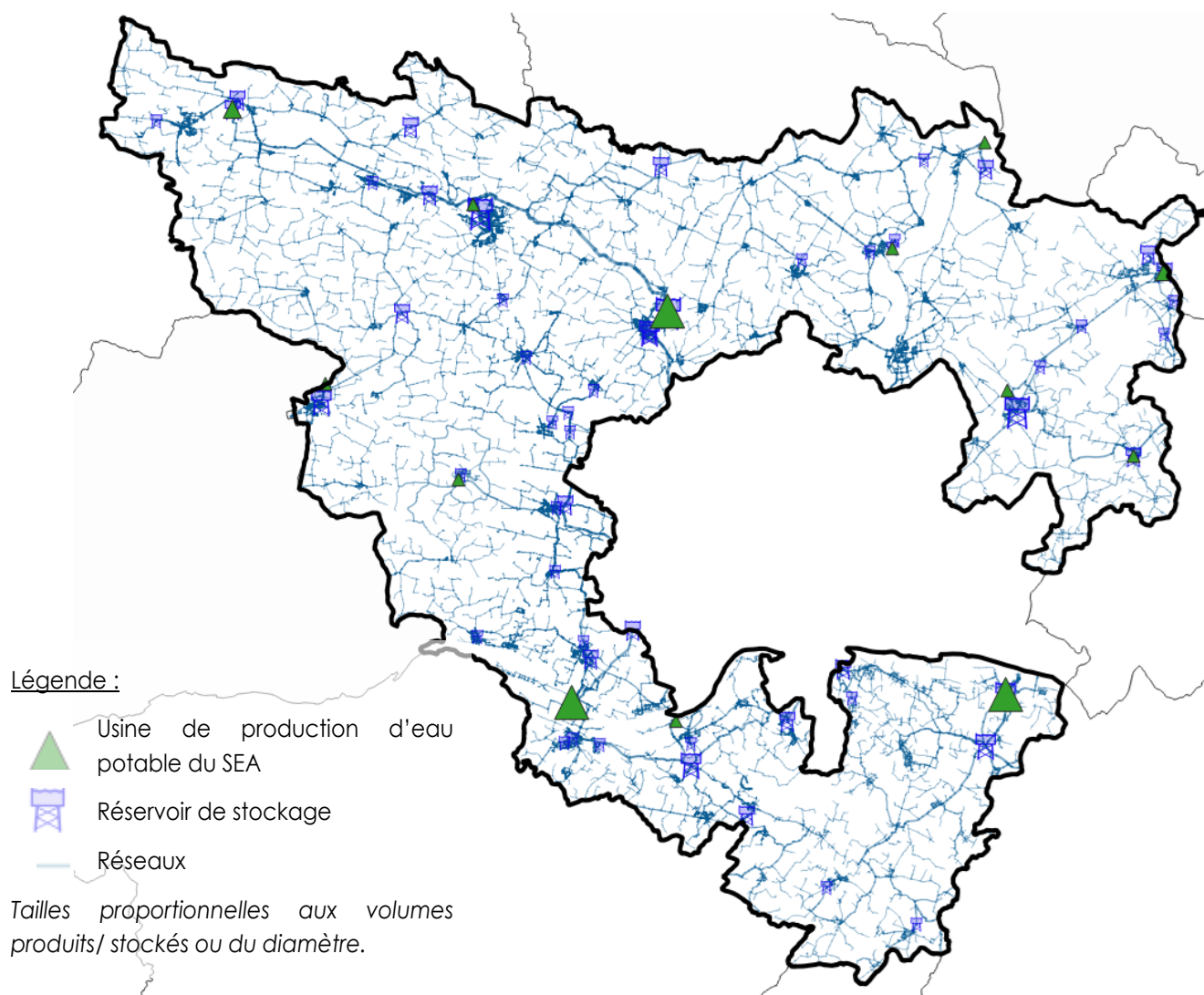


Figure 6. Cartographie simplifiée des réseaux du SEA

1.9. Consommation énergétique

Secteur	Consommation 2021 (kwh)	Consommation 2022 (kWh)	Consommation 2023 (kWh)	kwh/m3 produit (ou mis en distribution)	Evolution 23/22
Nord-Est	1 954 974	2 212 171	2 111 854	0,81	-5%
Usine de Durtal	500 599	642 683	638 287	0,85	-1%
Usine de Morannes	436 985	509 028	500 886	1,17	-2%
Usine de Chateauneuf	199 585	205 210	221 658	1,28	8%
Usine de Jarze	197 495	194 002	182 510	0,77	-6%
Usine de Seiches	352 219	287 684	181 646	0,49	-37%
distribution (reprises, ...)	268 091	373 564	386 867	0,15	2%
Nord-Ouest	3 073 871	3 079 809	3 148 658	1,01	2%
Usine Chauvon	1 348 291	1 305 874	1 352 879	0,80	4%
Usine de Vritz	166 117	160 252	135 294	0,42	-16%
Usine de Chaze henry	599 296	652 875	677 021	1,28	4%
Usine de Segré	380 477	365 401	370 604	1,91	1%
distribution (reprises, ...)	579 690	595 407	612 860	0,20	3%
Layon	344 428	317 596	188 192	0,27	-41%
Usine de Rochefort	296 464	264 740	122 364	0,91	-54%
distribution (reprises, ...)	47 964	52 856	65 828	0,10	25%
Bierné	1 976	3 323	1 971	0,00	-41%
Sud-Est	1 563 693	1 710 679	1 496 374	0,96	-13%
Usine de la Chesnaie	1 529 756	1 668 030	1 441 869	0,90	-14%
distribution (reprises, ...)	33 937	42 649	54 505	0,04	28%
Régie	1 477 462	1 682 253	1 916 700	0,99	9%
Usine de St Georges	1 146 063	1 348 451	1 380 976	0,74	2%
Usine du Louroux	109 788	130 484	123 274	0,61	-6%
distribution (reprises, ...)	285 229	259 455	412 450	0,21	0%
TOTAL	8 486 155	9 081 856	8 863 749	0,84	-2%

En vert, la consommation électrique en kwh, ramenés à des volumes mis en distribution.

Les chiffres présentés peuvent présenter des biais liés aux périodes de facturation des consommations électriques. La consommation électrique semble avoir baissé de 2% entre 2023 et 2022, ce qui semble cohérent avec l'évolution des volumes produits. Cette baisse de la consommation se traduit pourtant par une hausse de 20% des charges pour les exploitants du SEA, en raison de la hausse des prix de l'électricité.

A noter que les consommations des usines intègrent les refoulements vers la distribution. L'usine de Segré a ainsi une consommation électrique unitaire importante, puisque l'usine sert aussi de station de reprise pour l'interconnexion en provenance de l'usine de Chauvon vers l'UDI de Segré.

Il faut en moyenne 0.84 kWh par m³ pour produire et distribuer de l'eau potable aux abonnés du SEA. A titre de comparaison, on estime à 40 kWh, l'énergie nécessaire pour chauffer un m³ d'eau de 15 à 50°C.

2. Tarification de l'eau et recettes des services

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

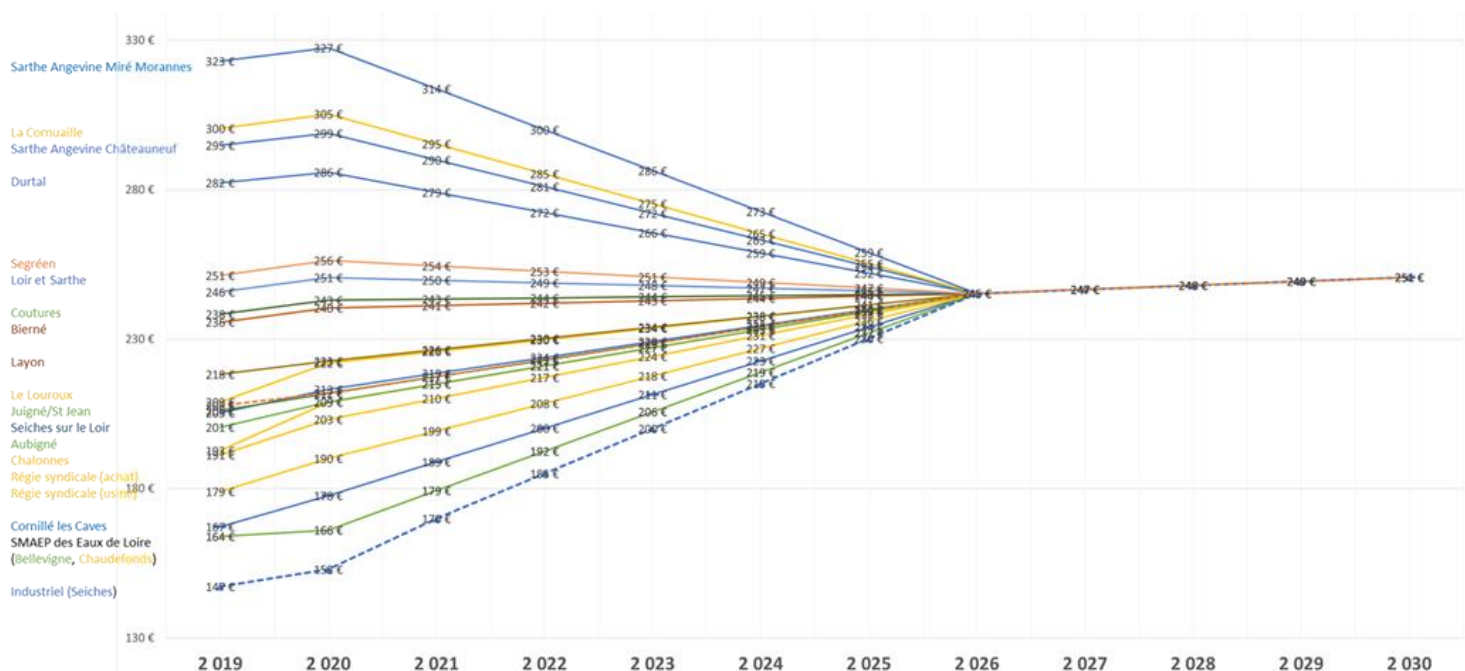
Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

Ces tarifs des délégataires ont fait l'objet d'augmentations importantes en 2023, puis en 2024, comprises entre + 5% et + 10.5%. Ces augmentations sont liées principalement à l'inflation, qui impacte de manière significative les frais énergétiques, les achats de réactifs et le coût des travaux publics.

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du Comité Syndical. Afin de faire converger progressivement les tarifs sur l'ensemble du SEA, le comité syndical du SEA a décidé en date du 20 novembre 2020 d'appliquer une politique de convergence à échéance 2026, qui permet, à euros constants :

- une convergence tarifaire pour tous à partir de l'année 2026,
- une suppression des tranches tarifaires à partir de l'année 2025,
- une harmonisation des parts fixe à hauteur de 30% d'une facture type 120 m3,
- un lissage des variations des parts délégataires, via la part collectivité,
- une convergence linéaire des tarifs,
- une augmentation des recettes de 18,5% à l'horizon 2030 pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le schéma de convergence tarifaire retenu est le suivant, à euros constants :



La délibération du 09 décembre 2022 a fixé les tarifs effectifs en 2023, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte de l'inflation à hauteur de 6.2 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires.

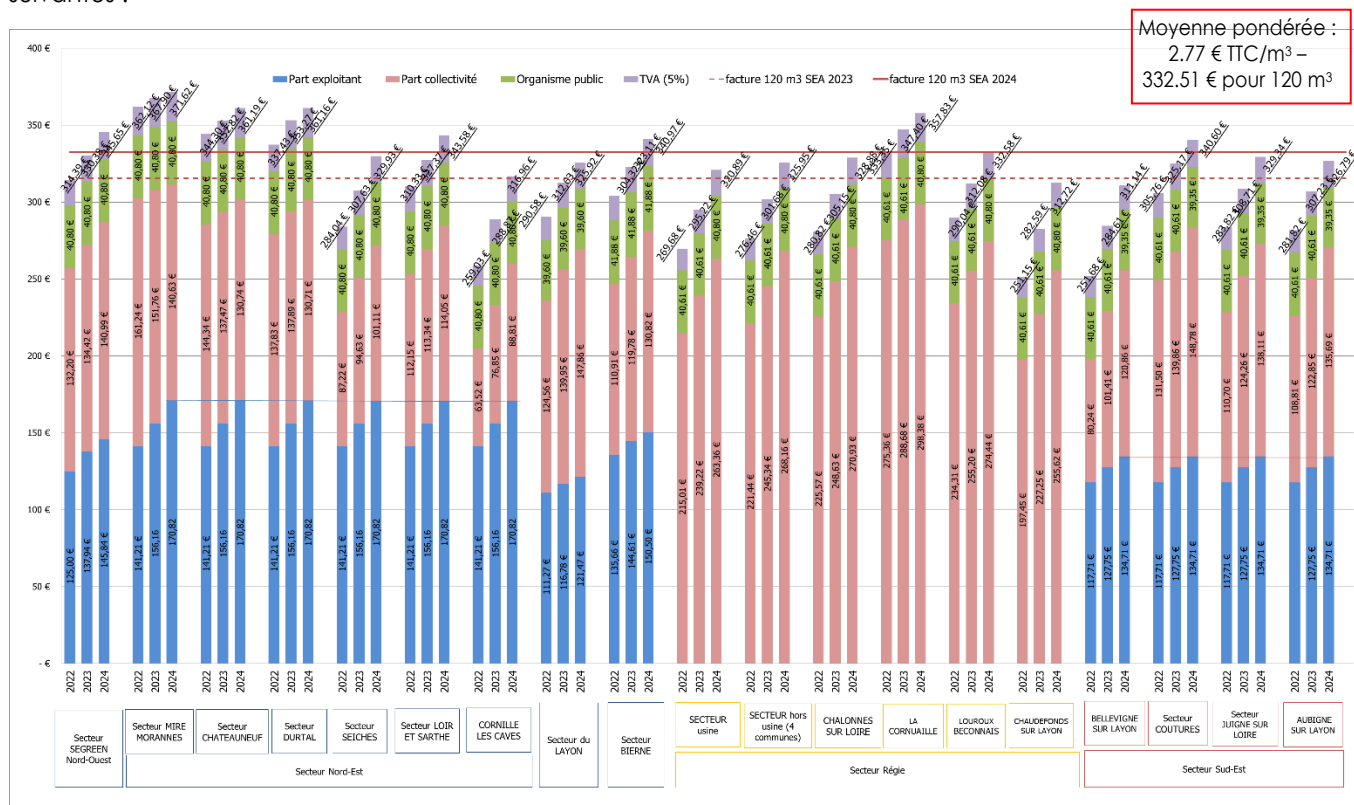
La délibération du 08 décembre 2023 a fixé les tarifs effectifs en 2024, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte de l'inflation à hauteur de 4.9 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires.

Les détails de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2022, au 01/01/2023 et au 01/01/2024 sont détaillés en annexe 1.

2.1. Facture d'eau type (D102.0)

Pour les années 2022 à 2024, les factures d'eau type, pour une consommation annuelle de 120 m3 sont les suivantes :



Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence) sont:

Service	Montants	1er janvier 2023	1er janvier 2024	
Chalonnes-sur-Loire	Part de la collectivité	248.63 €	270.93 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15.91 €	17.15 €	
	Total HT	289.25 €	311.73 €	
	Total TTC	305.16 €	328.88 €	+ 7.8%
La Cornuaille	Part de la collectivité	288.68 €	298.38 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.11 €	18.65 €	
	Total HT	329.29 €	339.18 €	
	Total TTC	347.40 €	357.83 €	+ 3.0 %
Le Louroux Béconnais	Part de la collectivité	255.20 €	274.44 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0,00 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.27 €	17.34 €	
	Total HT	295.81 €	315.24 €	
	Total TTC	312.08 €	332.58 €	+ 6.6 %

Service	Montants	1er janvier 2023	1er janvier 2024	
Secteur Layon	Part de la collectivité	139.95 €	147.86 €	
	Part de l'exploitant	116.78 €	121.47 €	
	Redevances (agence de l'eau)	39,60 €	39.60 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.30 €	16.99 €	
	Total HT	296.33 €	308.93 €	
	Total TTC	312.63 €	325.92 €	+ 4.2 %
Secteur Coutures	Part de la collectivité	139.86 €	148.78 €	
	Part de l'exploitant	127.75 €	134.71 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61€	39.35 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.95 €	17.76 €	
	Total HT	308.22 €	322.84 €	
	Total TTC	325.17 €	340.60 €	+ 4.7 %
Secteur Juigné-sur-Loire	Part de la collectivité	124.26 € HT	138.11 €	
	Part de l'exploitant	127.75 € HT	134.71 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 € HT	39.35 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.09 €	17.17 €	
	Total HT	292.62€	312.17 €	
	Total TTC	308.71 €	329.34 €	+ 6.7 %
Secteur Bierné	Part de la collectivité	119.78 € HT	130.82 €	
	Part de l'exploitant	144.61 € HT	151.50 €	
	Redevances (agence de l'eau)	41.88 € HT	41.88 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16,84 €	17.78 €	
	Total HT	306.27 €	323.20 €	
	Total TTC	323.11 €	340.97 €	+ 5.5 %
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	Part de la collectivité	134.42 €	140.99 €	
	Part de l'exploitant	137.94 €	145.84 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.22 €	18.02 €	
	Total HT	313.16 €	327.63 €	
	Total TTC	330.38 €	345.65 €	+ 4.6 %
Régie syndicale	Part de la collectivité	239.22 €	263.36 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0,00 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15.39 €	16.73 €	
	Total HT	279.83 €	304.16 €	
	Total TTC	295.22 €	320.89 €	+ 8.7 %
Secteur Châteauneuf-Juvardeil	Part de la collectivité	137.47 €	130.74 €	
	Part de l'exploitant	156.16 €	170.82 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.39 €	18.83 €	
	Total HT	334.43 €	342.36 €	
	Total TTC	352.82 €	361.19 €	+ 2.4 %
Secteur Loir et Sarthe	Part de la collectivité	113.34 €	114.05 €	
	Part de l'exploitant	156.16 €	170.82 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.07 €	17.91 €	
	Total HT	310.30 €	325.67 €	
	Total TTC	327.36 €	343.58 €	+ 5.0 %
Secteur Miré-Morannes	Part de la collectivité	151.76 €	140.63 €	
	Part de l'exploitant	156.16 €	170.82 €	

Service	Montants	1er janvier 2023	1er janvier 2024	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	19.18 €	19.37 €	
	Total HT	348.72 €	352.25 €	
	Total TTC	367.90 €	371.62 €	+ 1.0 %
Secteur Durtal	Part de la collectivité	137.89 €	130.71 €	
	Part de l'exploitant	156.16 €	170.82 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.42 €	18.83 €	
	Total HT	334.85 €	342.36 €	
	Total TTC	353.27 €	361.16 €	+ 2.2 %
Secteur Seiches-sur-le-Loir	Part de la collectivité	94.63 €	101.11 €	
	Part de l'exploitant	156.16 €	170.82 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.04 €	17.20 €	
	Total HT	291.59 €	312.73 €	
	Total TTC	307.63 €	329.93 €	+ 7.2 %
Cornillé-les-Caves	Part de la collectivité	76.85 €	88.81 €	
	Part de l'exploitant	156.16 €	170.82 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15.06 €	16.52 €	
	Total HT	273.81 €	300.43 €	
	Total TTC	288.87 €	316.96 €	+ 9.7 %
Bellevigne-en-Layon	Part de la collectivité	101.41 €	120.86 €	
	Part de l'exploitant	127.75 €	134.71 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	39.35 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.84 €	16.22 €	
	Total HT	269.77 €	294.92 €	
	Total TTC	284.61 €	311.14 €	+ 9.3 %
Chaufonds-sur-Layon	Part de la collectivité	227.25 €	255.62 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0,00 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	40.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.73 €	16.30 €	
	Total HT	267.86 €	296.42 €	
	Total TTC	282.59 €	312.72 €	+ 10.5 %
Aubigné-sur-Layon	Part de la collectivité	122.85 €	135.69 €	
	Part de l'exploitant	127.75 €	134.71 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.61 €	39.35 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.02 €	17.04 €	
	Total HT	291.21 €	309.75 €	
	Total TTC	307.22 €	326.79 €	+ 6.4 %

2.2. Recettes de la collectivité

	Recettes collectivité 2021 (HT)	Recettes collectivité 2022 (HT)	Recettes collectivité 2023 (HT)	Evolution 2023/2022
SERVICES				
Secteur Layon	532 662 €	562 234 €	614 036 €	+ 9.2 %
Secteur Bierné	455 706 €	488 763 €	536 781 €	+ 9.8%
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	2 258 670 €	2 611 895 €	2 600 616 €	- 0.4 %
Secteur Nord-Est	1 905 640 €	1 971 374 €	2 010 310 €	+ 2.0 %
Secteur Sud-Est	1 647 314 €	1 566 566 €	1 641 715 €	+ 4.8 %
Régie Syndicale⁽¹⁾	2 085 816 €	2 889 338 €	3 662 425 € ⁽¹⁾	+ 26.7 %
La Cornuaille⁽¹⁾	40 537 €			
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	8 700 179 €	10 090 170 €	11 065 883 €	+ 9.7 %
dont régie	2 085 816 €	2 889 338 €	3 662 425 €	+ 26.7 %

(1) Les recettes liées aux ventes d'eau sur le périmètre de la régie sont supérieures aux estimations, pour l'exercice 2023. Il semble que ces recettes soient en partie liées à des décalages successifs de facturation, notamment sur Chalonnes en 2021.

Les recettes du SEA liées aux ventes d'eau ont significativement augmenté en 2023 par rapport à 2022. La majorité de ces augmentations est liée à l'augmentation des tarifs en 2023, justifiée par l'inflation et le financement du programme pluriannuel d'investissements du Syndicat pour les prochaines années.

2.3. Recettes des exploitants

		Produits des services				Résultats avant Impôt sur les sociétés		
SERVICES	DELEGATAIRE	CA 2022 (en k€)	CA 2023 (en k€)	dont part collectivité	% évoluti on CA	2022 (en k€) (résultats en %)	2023 (en k€) (résultats en %)	Evoluti on
Nord-Ouest (Segréen)	SAUR	5 167.2	6 254.6	3 388.0	+ 21 %	- 167.0 (-6%)	- 22.2 (-0.7%)	/
Nord-Est	SAUR	5 813.1	5 526.0	2 446.0	- 4.9 %	- 173.1 (-6%)	- 572.4 (-19%)	/
Layon	SAUR	1 328.5	1 482.6	775.0	+ 11.6 %	- 220.6 (-34%)	- 271.3 (-38%)	- 23 %
Sud - Est	VEOLIA	4 103.6	4 840.3	2 337.1	+ 18.0 %	- 250.0 (-12%)	- 236.4 (-9%)	+ 5 %
Bierné (% 49)	SAUR	1 216.1	1 240.2	604.2	+ 2 %	53.0 (8 %)	50.5 (8 %)	- 5 %
SOUS-TOTAL SAUR		13 859.3	14 503.4	7 213.2	+ 4.6%	- 507.7 (-6.8%)	- 815.4 (-11%)	- 60 %
SOUS-TOTAL VEOLIA		4 103.6	4 840.3	2 337.1	+ 18.0 %	- 250.0 (-12%)	- 236.4 (-9%)	+ 5 %
TOTAL SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		17 962.1	19 343.7	9 550.3	+ 7.7 %	-757.7	- 1 051.8	- 39 %

Si le chiffre d'affaires total des exploitants est en nette augmentation entre 2022 et 2023 et légèrement supérieur à 19 Millions d'euros, les résultats déclarés dans le CARE par les délégataires se dégradent fortement avec des résultats nets négatifs affichés à - 1 051 800 €.

On peut notamment noter :

- Des baisses de résultats importants sur le contrat d'affermage NE, en lien notamment avec le déploiement de la télérelève sur ce secteur en 2023.
- Les exploitants ont aussi été confrontés à une forte hausse des matières premières (pièces électromécaniques, réactifs utilisés pour le traitement (+13%), ...) ainsi que des coûts énergétiques (+20%). Ces augmentations des charges ont entraîné une hausse importante de leurs tarifs en 2023 et 2024.
- Des résultats en forte baisse pour l'ensemble des contrats liés notamment à l'impact des investissements concessifs de début de contrat et à la mise en place des nouvelles actions contractuelles. Les débuts de contrats sont en général structurellement déficitaires, en raison des frais initiaux importants engagés par les délégataires en début de contrat (télérelève, bâtiments, investissements concessifs, ...)
- Des charges de structures parfois importantes, qui ne représentent pas toujours les charges directes liés à ces contrats.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2022	Conformes en 2022	Réalisés en 2023	Conformes en 2023
Paramètres microbiologiques	499	496	539	539
Paramètres physico-chimiques	611	551	881	862

En 2023, ces prélèvements représentent plus de 115 000 analyses différentes en laboratoire. En effet, la majorité des prélèvements font l'objet en moyenne de plus d'une centaine d'analyses différentes. Celle-ci sont complétés par des contrôles sur les sites de productions d'eau potable par les exploitants ou par des analyseurs de qualité en continue.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2023
Conformité bactériologique (P101.1)	99.4 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	90.2 %	97.8 %

En 2023, **100% des analyses bactériologiques ont été conformes sur le SEA** (sur 539 prélèvements réalisées).

Une nouvelle rechloration a cependant été actée pour sécuriser la désinfection de l'eau au niveau de la station de reprise de la Chapelle St Laud, qui présentaient régulièrement des taux de chlore bas.

En 2023, 97.8% des prélèvements physico-chimiques ont été conformes, les non-conformités portent sur :

- 4 non-conformités portent sur l'AMPA, sur l'usine de Daon (CCPCG) prélevant l'eau de la Mayenne, avec l'apparition de pics de pollution, couplé à des dysfonctionnements d'ozoneurs, résolus par un renouvellement de l'équipement.
- 4 non-conformités sur des pesticides ou résidus (Propyzamide et acide sulfonique Métazachlore) en sortie de l'usine la Chartrie sur Seiches sur le Loir. Cette usine vieillissante sera mise à l'arrêt prochainement, une dilution de l'eau produite avec de l'eau provenant de Durtal permet de distribuer une eau conforme. De plus, les charbons actifs ont été renouvelés en 2023 ce qui a amélioré la situation à partir de mars 2023.
- 1 non-conformité sur des dépassements de la limite de qualité à 0.9µg/l pour des métabolites de pesticides non pertinents sur l'usine de Durtal (acide sulfonique Métazachlore et acide oxalique)

Métazachlore), lié à des pics de pollution du Loir, insuffisamment traités par les réacteurs à charbons actifs.

Ces résultats ont conduit l'ARS à considérer l'eau du SEA comme étant

- de bonne qualité (A), sur la majorité du SEA
- de qualité convenable (B) sur les secteurs alimentés par l'usine de Seiches et celle de Durtal, suite à un déclassement de qualité sur une semaine.
- qualité insuffisante (C) sur les secteurs alimentés par l'usine de Daon en Mayenne, mais sans restriction de consommation, au vu des actions mises en place par le SEA et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

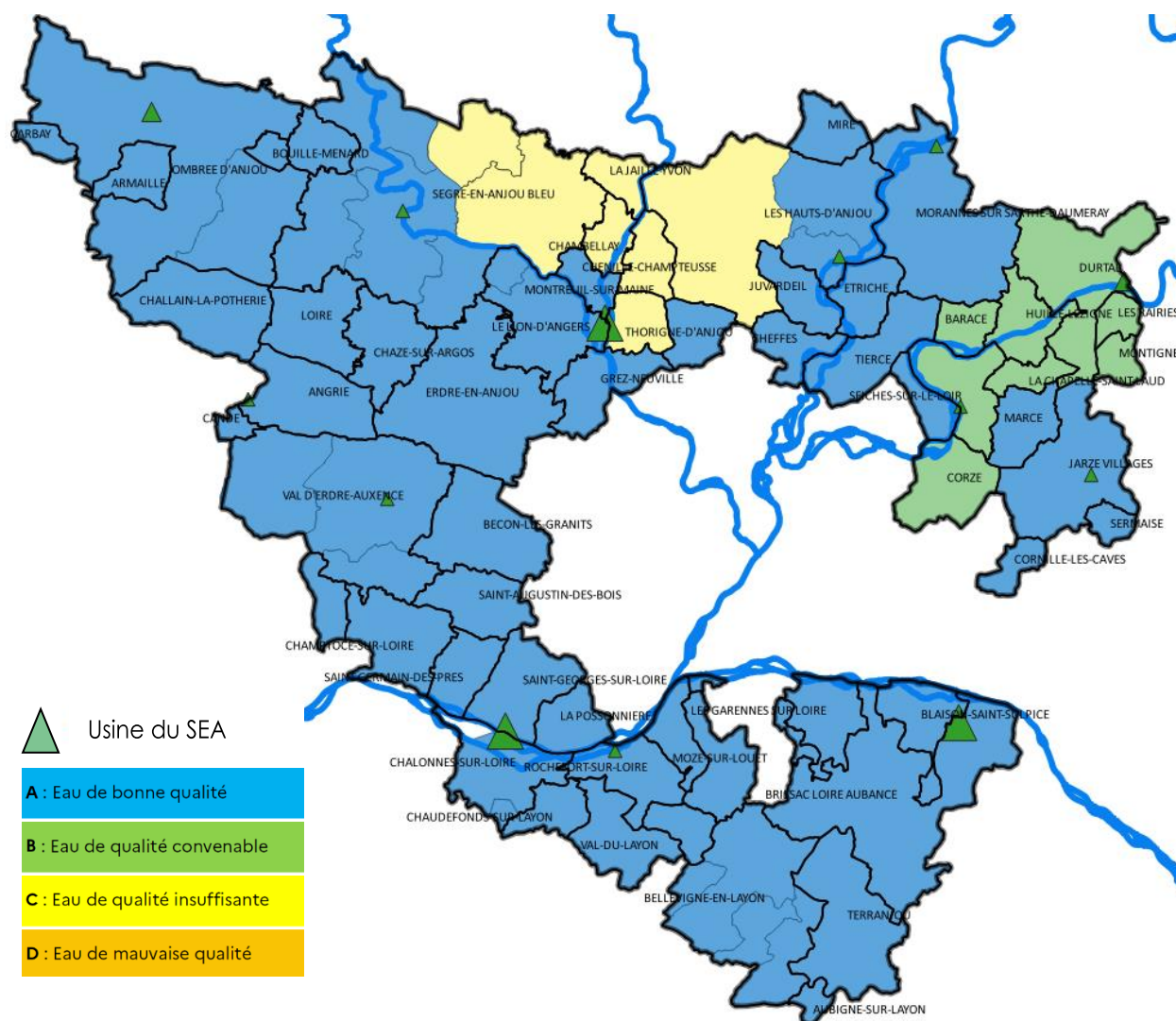


Figure 7. Bilan qualité de l'ARS en 2023 sur le SEA

Par rapport aux années précédentes, il convient de noter le classement de la molécule « ESA Métolachlore » comme non pertinent, avec une norme ayant évolué de 0.1 µg/l à 0.9 µg/l. En effet, dans son avis en date du 30 septembre 2022 et suite à de nouvelles études, l'AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE de l'alimentation (ANSES) considère le métolachlore ESA (CGA 354743) comme un métabolite «non pertinent pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine », en raison de son absence d'« activité pesticide », d'effet génotoxique, d'effet toxique sur la reproduction, d'effet cancérigène et de perturbateur endocrinien.

A noter que depuis 2020, les résultats des analyses CVM ne sont pas intégrées dans les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS. En revanche, un bilan des campagnes de recherche a été effectué.

En 2023, le SEA a mené des campagnes d'analyses CVM sur 18 points, présentant des risques de non-conformités déjà identifiés. Parmi ces 18 points, 6 ont fait l'objet d'aucune non-conformité et 12 points ont fait l'objet d'une non-conformité ponctuelle, qui ont nécessité une augmentation du volume purgé pour diminuer le temps de séjour. Suite à ces augmentations des débits purgés, l'ensemble de ces points ont retrouvé une eau conforme aux normes en vigueur.

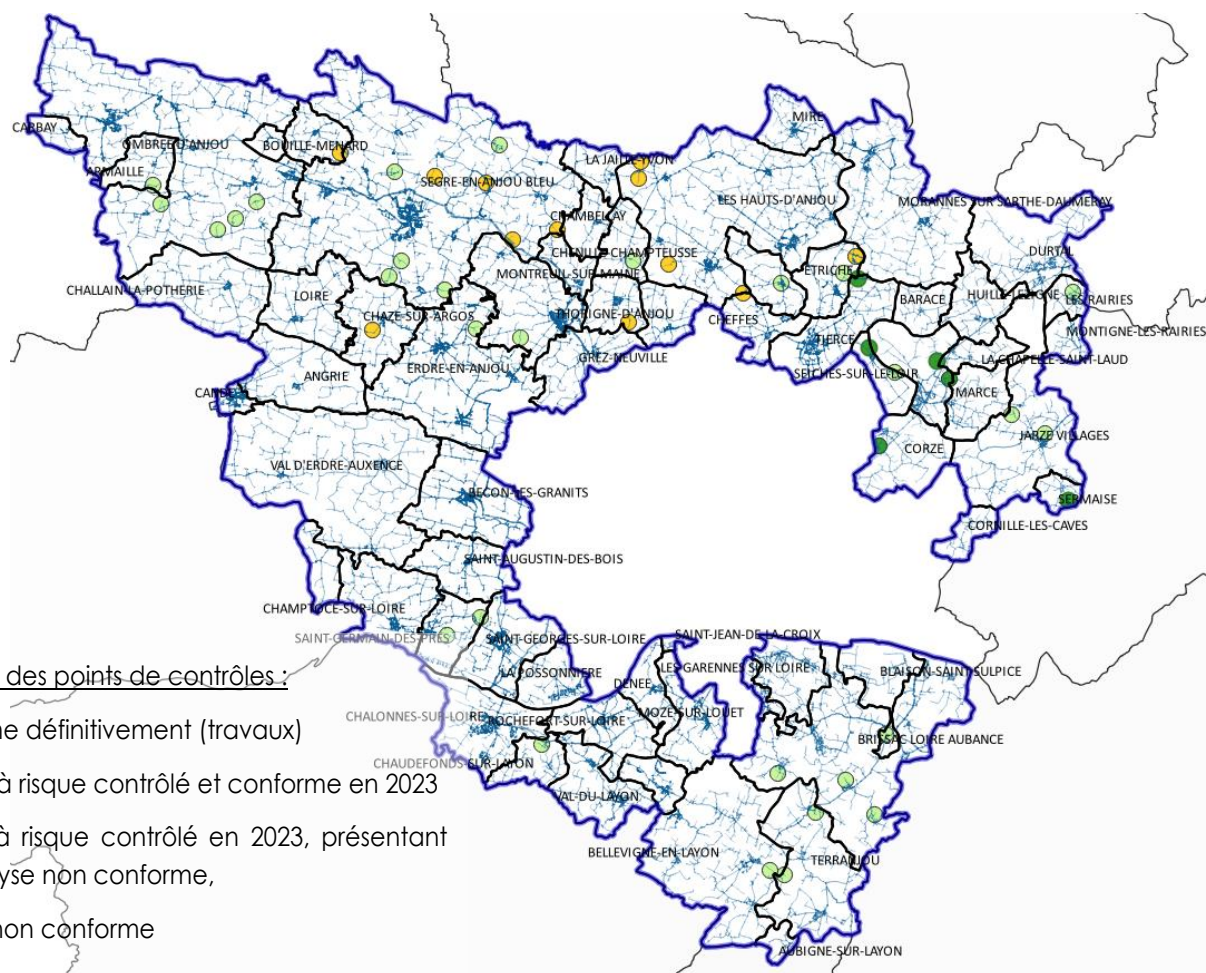


Figure 8. Carte de synthèse des points de surveillance des CVM en 2023

Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)** constitue la principale matière première du PVC. Des dépassements de cette limite de qualité peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980, en cas de temps de séjour prolongé. L'Agence Régionale de Santé (ARS), en collaboration avec les exploitants et le SEA, a appliqué une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations présentant un risque (PVC posée avant 1980 et longs temps de séjour de l'eau dans la canalisation). Le syndicat a réalisé une modélisation de ses réseaux pour compléter cette analyse, mène une politique de purges préventives des canalisations à risque et prend en compte cette problématique lors de l'élaboration des programmes de réhabilitation de ses réseaux.

Ainsi le Syndicat a intégré, dans son programme de renouvellement des réseaux, la substitution de réseaux en PVC relarguant des CVM.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

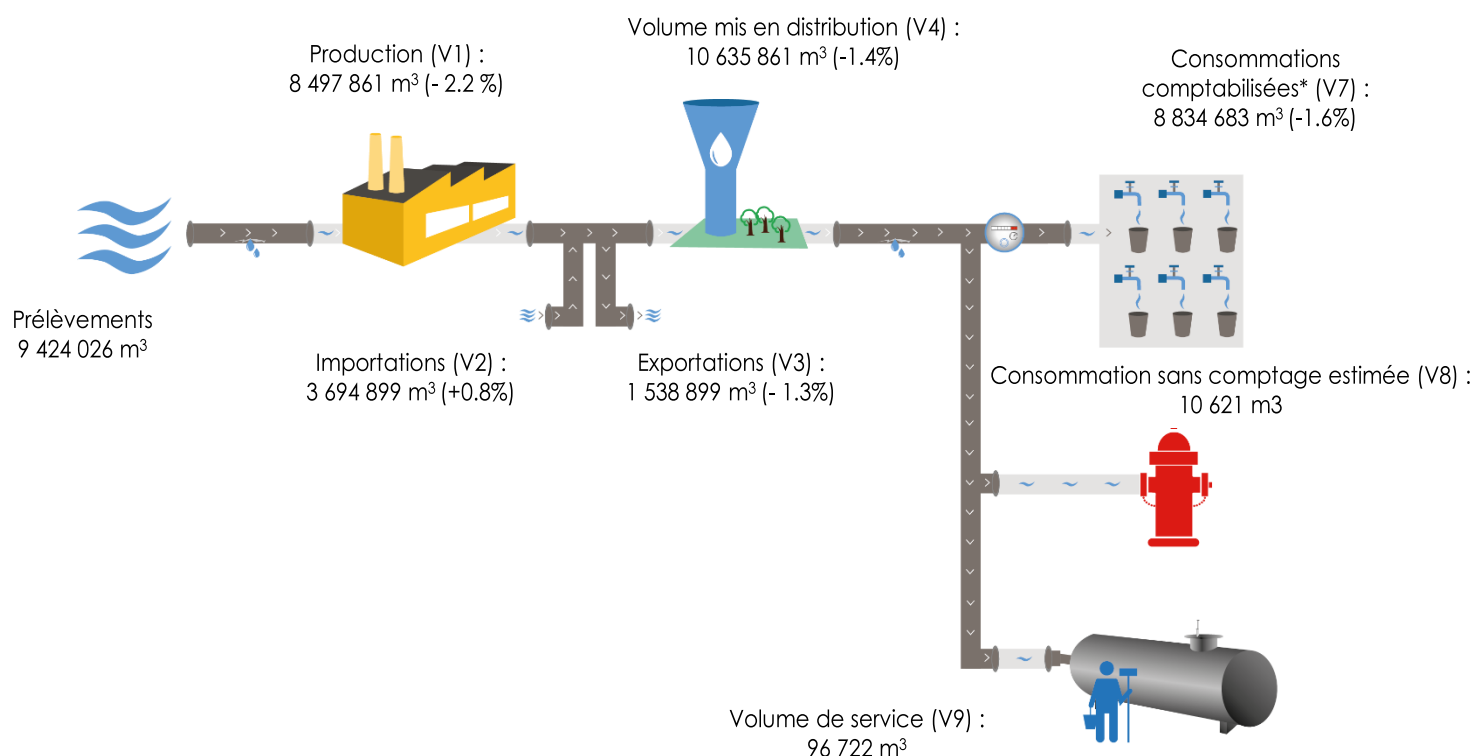
- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Layon	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	0	5	109
Secteur Sud Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	0	10	10	10	10	5	109
Secteur Bierné	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Régie syndicale	10	5	10	oui	5	11	10	0	10	10	10	0	0	0	81
Secteur Nord Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Moyenne pondérée SEA	10	5	10	oui	5	13.5	10	8	8.7	10	10	8	6.7	4	109

L'indice de gestion patrimonial est globalement stable à l'échelle du SEA. (110 en 2022). L'extension du périmètre de la régie aux communes de Chalonnes et de Chaudefonds sur Layon, fait cependant perdre un point sur l'indice global moyenné. Cette évolution est cependant à relativiser puisque le SEA travaille sur :

- Une bancarisation des périodes de pose qui permettra d'améliorer l'indice VP.241
- Une nouvelle version de SIG sur le périmètre de la régie qui permettra de mieux tracer les interventions (VP.247)
- Un programme de travaux pluriannuel unifié à l'échelle du SEA (VP.248)
- Une modélisation à l'échelle de la régie (VP.249)



3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (P104.3)	86.0 %	86.0%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés par km de réseau hors branchement)	4.9 m³ / jour / km	4.8 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	83.1%	82.9%

RENDEMENT DU RESEAU :	2021		2022		2023			Objectif contractuel
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	82.9 %		83.0 %		82.4 %		=	/
Secteur Miré Morannes	79.5 %	83.6 %	81.8%	83 %	83.7%	88.3%		87.2%
Secteur Châteauneuf- Juvardeil	94.5 %		91.2%		94%		=	88.9 %
Secteur Durtal	78.2 %		83.2%		87%			83 %
Secteur Seiches sur le Loir	80.4 %		76.7 %		85.4%			81.7%
Secteur LOIR ET SARTHE	87.1 %		87.7%		88.2%		=	91.2 %
CORNILLE LES CAVES	98.0%		98.0 %		100%		=	97.5%
Secteur du Layon	84.3 %		84.4%		82 %			85 %
Secteur Bierné	89.6 %		86.2 %		86.2 %		=	/
CHALONNES	87.4 %		85.5 %		81.1 %	88.2%		/
REGIE SYNDICALE	87.5 %		87.9 %		91.1 %			/
Secteur Coutures	94.5 %	94.9%	94.6 %	95.0 %	94.9%	94.3 %	=	93.6 %
Secteur Juigné sur Loire	97.2 %		94.8 %		90.8%		=	87.9 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	86.5 %		86.0 %		86.0 %			

Le rendement est stable sur le périmètre du SEA en 2023 et se maintient à 86.0%, soit un bon rendement pour un secteur rural. Le rendement 2022 a été modifié, pour prendre en compte la nouvelle estimation de volumes consommés en 2022, au vu des valeurs de 2023.

On observe cependant une situation contrastée à l'échelle du SEA, avec notamment une amélioration du rendement sur les secteurs de Durtal et de Seiches sur le Loir. A l'inverse une baisse régulière du rendement s'observe sur le secteur du Layon ainsi que sur certains sous-secteurs de la régie dont Chalonnnes, Chateaufonds sur Layon et Villemoisin.

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.99 m³/j/km** (0.99 m³/j/km en 2022).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,90 m3/j/km**.

ILP :		2021		2022		2023			Objectif contrac tuel	ILC (m3/jou r/km)
Secteur Nord- Ouest (Segréen)	Candé-Angrie	1.03		1.2	0.87	1.7	1.1		1.15	4,8
	Challain			0.39		0.35			0.64	1.9
	Chaze-Henry			2.1		1.3			1.74	3.1
	Pouancé			1.29		1.61			1.08	4.7
	Combrée			1.1		0.8			0.97	5.4
	Le Lion d'Angers			0.7		0.99			0.67	8.9
	Bouillé Ménard			0.5		0.86			0.9	2.8
	Loiré			0.4		0.4			0.61	3.0
	Segré			1.52		1.95			0.84	10.1
Secteur Miré Morannes		0.8	1.07	0.8	1.08	0.9	0.76		0.39	2.6
Secteur Châteauneuf- Juvardeil		0.45		0.6		0.5			1.04	7.8
Secteur Durtal		1.7		1.4		1.3			1.3	3.1
Secteur Seiches/ Cornillé		1.31		1.57		0.89			1.23	5.0
Secteur LOIR ET SARTHE		0.84		0.7		0.66			0.53	4.9
Secteur Coutures		0.51	0.49	0.51	0.52	0.47	0.53		0.56	5.3
Secteur Juigné sur Loire		0.32		0.55		1.0			1.43	10.1
REGIE SYNDICALE		0.98		0.94		0.68	0.82		/	4.7
CHALONNES (+ Chaudfonds 21)		1.02		1.15		1.72			/	7.4
Secteur Bierné		0.51		0.73		0.99			0.5	3.5
Secteur du Layon		1.28		1.2		1.6			/	4.9
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		0.90		0.95		0.94				4.6

Afin de pouvoir comparer les ILP par secteur, le tableau précédent intègre un Indicateur Linéaire de Consommation, qui permet de caractériser la densité de service (considéré comme rural avec un ILC <10 et semi-rural ensuite). L'indice linéaire de pertes est relativement stable et reste considéré comme bon pour un secteur rural (objectif < 1.5 m³ perdu/jour/km)

En analysant l'évolution de l'ILP, on constate des évolutions similaires à celles du rendement, avec des valeurs stables en moyenne sur le SEA autour de 0.9 m³ perdu par jour et par kilomètre de réseau, avec de fortes disparités par secteur. Logiquement, on remarque que les secteurs mes

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2023, un linéaire de 19.4 km de réseau a été renouvelé, ainsi que 432 branchements
- En moyenne sur les 5 dernières années, 0.5% du linéaire a été renouvelé par an.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,55 %**.

Secteur	Nombre de branchements renouvelés 2023	Linéaires renouvelés (en ml) 2023	Montant des travaux 2023	Linéaire total (en km)	% renouvelé en 2023	% renouvelé sur 5 ans (moyenne 2019-2023)
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	50	2 400	539 109 €	1422.8	0,17 %	0,40%
Secteur Nord-Est	167	6 500	1 387 788 €	1 247.1	0,52 %	0,40 %
Régie syndicale	132	7 100	1 225 468 €	960.7	0.74 %	0,99 %
Secteur Sud -Est	80	1 700	391 804 €	675	0,3 %	0.52 %
Secteur Bierné	1	1 490	125 421€	405	0.4 %	0.26 %
Secteur du Layon	2	250	63 969 €	285.5	0.1 %	0,31 %
Total	432	19 400	3 741 313 €	4 996	0,39 %	0,48 %

Le Plan Pluriannuel du Syndicat prévoit un renouvellement de réseaux, à hauteur de 0.5% par an jusqu'en 2025, puis une montée jusqu'à 0.75 % de renouvellement de réseau ensuite.

L'âge moyen des réseaux est d'environ 40 ans sur le SEA, avec cependant 50% des réseaux posés avant 1977. On peut donc considérer que le rythme de renouvellement du SEA est adapté, pour ne pas renouveler des réseaux prématurément, tout en commençant le renouvellement des premiers réseaux posés, dont le pic de renouvellement devrait se situer autour des années 2030

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, **250 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (250 en 2022, 335 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc stable à hauteur de **4.0** interruptions / 1000 abonnés

A noter que cet indicateur n'est pas disponible en 2023, sur le secteur exploité en régie.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 ou 2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **99 %** (98 % en 2022).

Cet indicateur n'est pas disponible en 2023, sur le secteur exploité en régie.

3.5. Indicateurs de performance divers

3.5.1. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 84

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **1.4 pour 1000 abonnés** (2.0 en 2022). Ce taux de réclamation s'est amélioré notamment grâce à une amélioration des temps de réponse au téléphone, mais reste élevé avec un nombre de réclamation significative lié au déploiement de la télérelève par les délégataires.

Cet indicateur n'est pas disponible en 2023, sur le secteur exploité en régie.

3.5.2. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Budget aggloméré

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	9 483 537.46 €	9 421 201.85 €	8 687 295.41 €
Epargne brute annuelle en €	6 226 981.40 €	6 640 255.63 €	8 428 877.51 €
Durée d'extinction de la dette en années	1.5 ans	1.4 ans	1.0 année

Le SEA n'a pas contracté de nouveaux emprunts en 2023, en utilisant ses capacités d'autofinancements et ses réserves pour financer les investissements prévus en 2023. La situation financière du SEA est bonne et le taux d'endettement faible pour un service d'eau potable.

Le SEA prévoit cependant de recourir à l'emprunt dans les années à venir pour financer des investissements importants, dont une nouvelle usine d'eau potable sur la commune de Saint Georges sur Loire, dont la phase de maîtrise d'œuvre conception a été finalisée en 2023.

3.5.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	Non fiabilisé	Environ 250 000 €	308 800 €
Chiffre d'affaires TTC facturé en € au titre de l'année n-1	20.1 Millions €	18.2 Millions €	19.3 Millions €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	Environ 1.7%	Environ 1.4%	1.6 %

Les taux d'impayés sont assez variables d'un secteur à l'autre.

Les deux plus grands secteurs, dont le recouvrement est délégué à la société SAUR, ont des taux d'impayés de 2%, supérieurs aux objectifs contractuels.

La régie du SEA, dont le recouvrement est assuré par la Paierie Départementale, a un taux d'impayés de 1.4%, proche des secteurs du Layon et de Bierné, dont le recouvrement est délégué à la société SAUR.

Le taux d'impayé le plus faible s'établit à 0.7% sur le secteur Sud-Est dont le recouvrement est assuré par la société VEOLIA.

4. Financement des investissements

Les données budgétaires du Syndicat d'Eau de l'Anjou sont synthétisés dans le rapport d'activité 2023 du syndicat.

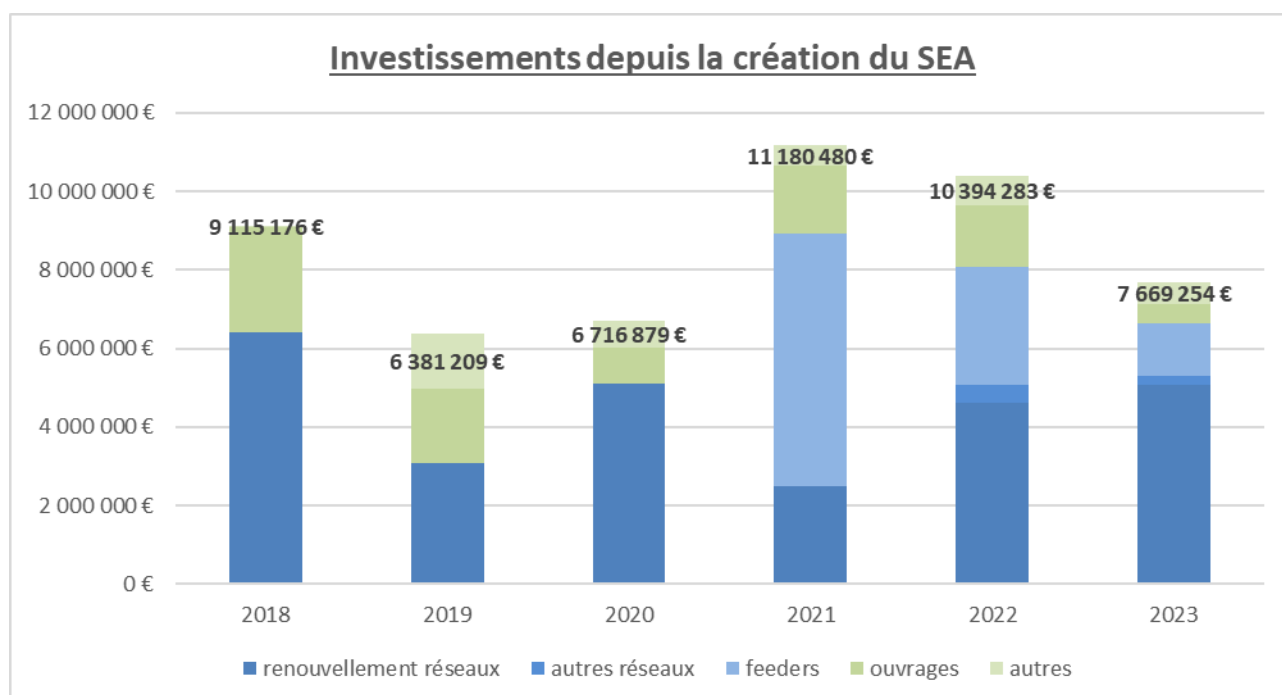
4.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux <u>sur réseaux</u> réceptionnés pendant le dernier exercice budgétaire	9 522 000 €	4 608 997 €	3 741 313 €
Montant des investissements réalisés sur la totalité du SEA.	11 180 480 €	10 394 283 €	7 669 254 €

En 2023, les montants d'investissements réalisés ont baissé, en lien avec la fin de travaux d'interconnexions structurants et le début des futures grosses opérations. De plus, le rythme des travaux a légèrement baissé en 2023 en raison de turnover important dans les équipes de la Directions des Services Techniques, en charge du pilotage de la majorité des investissements du SEA.

Des dépenses d'investissement importantes sont prévues dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements du syndicat afin d'augmenter progressivement le renouvellement des réseaux et de sécuriser l'adduction en eau potable, avec notamment la création d'une nouvelle usine sur Saint Georges sur Loire.

Le graphique ci-dessous détaille l'ensemble des investissements réalisés depuis la création du SEA, avec une légère baisse des dépenses affectés au renouvellement des réseaux en 2021 et 2022, compensées par la création de nouveaux feeders :



4.2. Amortissements

Pour les 3 dernières années, les dotations aux amortissements ont été de :

	2021	2022	2023
TOTAL	3 813 339 €	4 117 486.84 €	4 204 895.96 €

On constate une légère augmentation des dotations aux amortissements en 2023, lié notamment aux investissements réguliers réalisés par le SEA.

Les dotations aux amortissements sont globalement stables depuis la création du SEA. La valeur du patrimoine est donc globalement maintenue, via les investissements réalisés par le SEA depuis sa création.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service public a procédé à des abandons de créance pour un montant de 2 947 €, selon la définition ci-dessus, correspondant à moins de 0.01% de ses recettes.

Le Syndicat a aussi considéré comme irrécouvrables un montant de factures de 22 770.12 €, correspondant à 0.2% de ses recettes, en raison de créances éteintes ou de procédure de recouvrement arrivés à leur terme (liquidation, surendettement, ...)

SERVICES	EXPLOITANT	2022 proposition irrécouvrable (part collectivité)	2023 proposition irrécouvrable (part collectivité)	% des recettes de la collectivité
NORD-OUEST	SAUR	0 € (+ 68 827.02 € - fin de contrat)	934.16 €	0%
NORD-EST	SAUR	199.46 €	1 611.31 €	0.1%
SUD-EST	VEOLIA	3 160.76 €	3 563.70 €	0.2 %
LAYON	SAUR	9 679.85 €	1 603.00 €	0.3 %
REGIE SYNDICALE	REGIE	11 897.92 €	12 905.93 €	0.4 %
BIERNE (% 49)	SAUR	4 539.96 €	2 152.02 €	0.4 %
TOTAL SEA		98 304.95 €	22 770.12 €	0.2 %

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 6 000 € en 2023 pour les actions suivantes :

- Transition agroécologique en Tunisie et promotion d'une agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques en encourageant un usage raisonné de la ressource en eau auprès de jeunes et femmes agricultrices: association AFDI 49 : 2000 €
- Puits dans un village à proximité de Debré-Tabor : association AVEC l'Ethiopie : 2000 €
- Aménagement d'un point d'eau au village de Lompoul au Sénégal : association la Tontine : 2000€

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	156 200	156 500
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,7	1,7
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99.4 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	90.2%	97.8 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86.0 %	86.0 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0.99	0.99
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0.95	0.94
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0.55	0.48
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4.0	4.0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	98	99
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1.4	1.0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Environ 1.4	1.6
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2.0	1.4

7. Annexes

7.1 Grille de tarification complète par secteur

7.2 Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3 Fiches Qualité de l'ARS

7.1 Grille de tarification complète par secteur

Secteur Nord-Ouest (Ségréen)

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	42.64 €	45,91 €	45,59 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0.7463 €	0,7669 €	0,7950 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0.4299 €	0,4713 €	0,5906 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	32.00 €	34,41 €	37,34 €
Part proportionnelle	1 à 6 000 m3	0.7750 €	0,8334 €	0,9042 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0.0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0.3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur du Layon

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	46.41 €	49,98 €	50,69 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0.5015 €	0,6414 €	0,7556 €
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0.7453 €	0,8039 €	0,8368 €
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0.6687 €	0,7529 €	0,8113 €
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0.6618 €	0,7483 €	0,8090 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	28.59 €	30,02 €	31,23 €
Part proportionnelle		0.6890 €	0,7230 €	0,7520 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0.0300 €	0,0300 €	0,0300 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0.3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Bierné

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	46,54 €	48,94 €	49,36 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,5360 €	0,5903 €	0,6788 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,5127 €	0,6344 €	0,6810 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,5024 €	0,6556 €	0,7301 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	29,24 €	32,29 €	33,62 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,8480 €	0,9360 €	0,9740 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,7630 €	0,8420 €	0,8770 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,6780 €	0,7490 €	0,7800 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0510 €	0,0510 €	0,0490 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Miré Morannes

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	60.93 €	57,36 €	51.18 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0.8539 €	0,7867 €	0,7454 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0.5585 €	0,5251 €	0,5645 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	34.18 €	37,80 €	40.98 €
Part proportionnelle		0.8919 €	0,9863 €	1.0820 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Châteauneuf- Juvardail

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	52.31 €	51,13 €	47.34 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0.7669 €	0,7195 €	0,6950 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0.5524 €	0,5353 €	0,5676 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	34.18 €	37,80 €	40.98 €
Part proportionnelle		0.8919 €	0,9863 €	1.0820 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Durtal :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	60.74 €	56,53 €	49.71 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0.5404 €	0,6100 €	0,6410 €
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0.6934 €	0,7120 €	0,6920 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0.5709 €	0,6303 €	0,6511 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	34.18 €	37,80 €	40.98 €
Part proportionnelle		0.8919 €	0,9863 €	1.0820 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur LOIR ET SARTHE

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	50.72 €	49,27 €	45.18 €
Part proportionnelle		0.5119 €	0,5339 €	0,5739 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	34.18 €	37,80 €	40.98 €
Part proportionnelle		0.8919 €	0,9863 €	1.0820 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Seiches sur le Loir

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	33.62 €	37,24 €	38.22 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0.4467 €	0,4782 €	0,5241 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0.11212 €	0,2146 €	0,3418 €
Part Délégitaire				
Part Fixe – Domestique	Abonnement	34.18 €	37,80 €	40.98 €
Part proportionnelle - Domestique		0.8919 €	0,9863 €	1.0820 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400€	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune de Cornillé les Caves :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	21.34 €	28,46 €	32.93 €
Part proportionnelle		0.3515 €	0,4032 €	0,4657 €
Part Délégitaire				
Part Fixe	Abonnement	34.18 €	37,80 €	40.98 €
Part proportionnelle		0.8919 €	0,9863 €	1.0820 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Régie syndicale :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	53.81 €	65,33 €	73.76 €
Part Fixe DN 25/30mm	Abonnement	82.36 €	80,51 €	81.34 €
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	95.39 €	89,19 €	85.68 €
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	114.94 €	102,23 €	92.20 €
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	166.41 €	136,54 €	109.36 €
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	251.12 €	193,01 €	137.59 €
Communes alimentées par la station de production du Boyau				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1.3267 €	1,4491 €	1,58 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1.2545 €	1,4107 €	1,56 €
Communes de Villemoisian et La Possonnière				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1.3969 €	1,5001 €	1,62 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1.2545 €	1,4107 €	1,56 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0.0384 €	0,0384 €	0,04 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,30 €

Commune de Chalonnes sur Loire :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	60.22 €	69,92 €	76.53 €
Part proportionnelle		1.3779 €	1,4893 €	1,62 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0.0384 €	0,0384 €	0,04 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,30 €

Commune déléguée de la Cornuaille :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	80,66 €	84,16 €	84,78 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	1,6225 €	1,7044 €	1,78 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,4876 €	1,5093 €	1,56 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,04 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,30 €

Commune de Chaudefonds sur Layon (ex-SMAEP)

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	55,79 €	66,65 €	74,42 €
Part proportionnelle		1,1805 €	1,3383 €	1,51 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,04 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,30 €

Commune déléguée du Louroux Béconnais

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	65,81 €	73,86 €	78,84 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,4042 €	1,5111 €	1,63 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,2930 €	1,3701 €	1,50 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,04 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,30 €

Secteur Coutures

Part Collectivité		2022	2023	2024
C Part Fixe	Abonnement	46,88 €	50,53 €	51,15 €
C Part proportionnelle		0,7052 €	0,7445 €	0,8136 €
Part Déléataire				
D Part Fixe	Abonnement	27,16 €	29,48 €	31,08 €
D Part proportionnelle		0,7546 €	0,8189 €	0,8636 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,0279 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Juigné sur Loire

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	34,02 €	41,44 €	45,82 €
Part proportionnelle		0,6390 €	0,6902 €	0,7691 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	27,16 €	29,48 €	31,08 €
Part proportionnelle		0,7546 €	0,8189 €	0,8636 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0384 €	0,0279 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune Aubigné sur Layon :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	47,90 €	50,64 €	50,31 €
Part proportionnelle		0,5076 €	0,6017 €	0,7115 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	27,16 €	29,48 €	31,08 €
Part proportionnelle		0,7546 €	0,8189 €	0,8636 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0380 €	0,0380 €	0,0279 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée de Faye d'Anjou et Champs sur Layon (Bellevigne en Layon -ex-SMAEP)

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	22,98 €	36,76 €	42,21 €
Part proportionnelle		0,3721 €	0,5387 €	0,6554 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	25,92 €	29,48 €	31,08 €
Part proportionnelle		0,7200 €	0,8189 €	0,8636 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0295 €	0,0384 €	0,0279 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

7.2. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3. Fiches Qualité de l'ARS



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

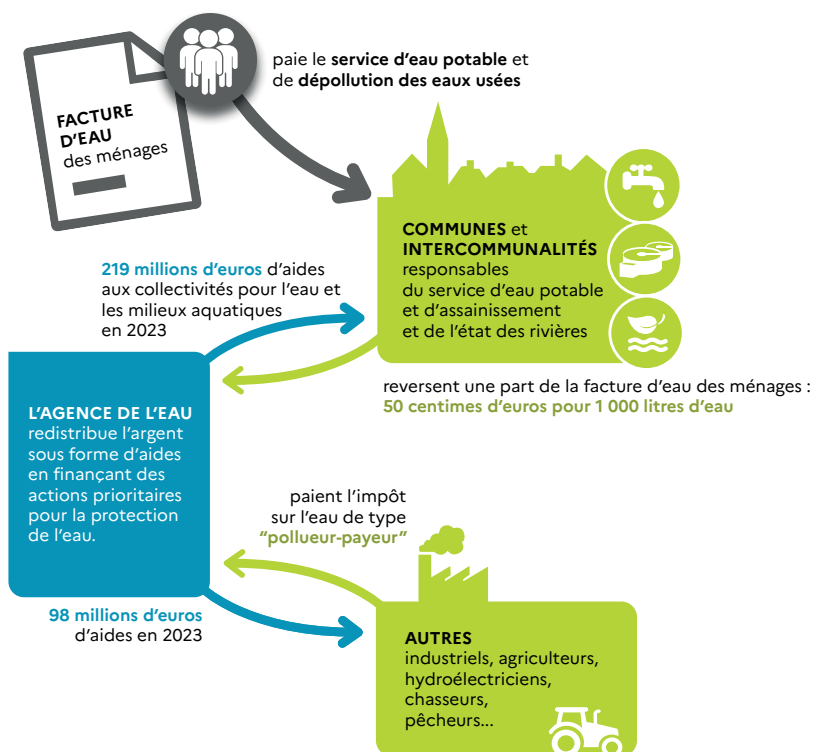
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

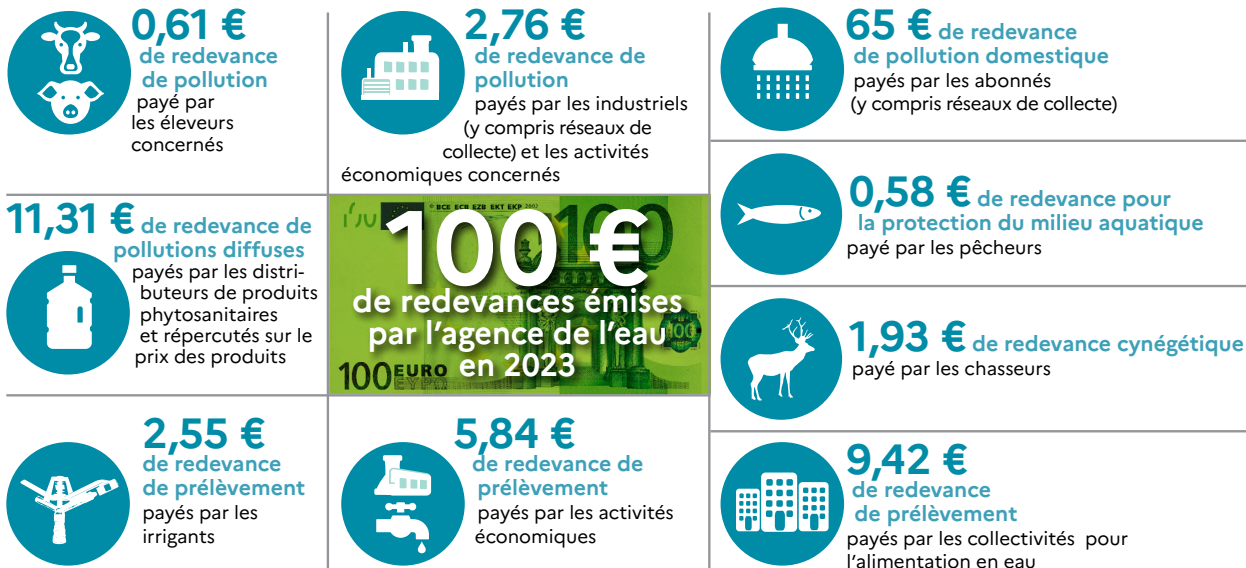
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



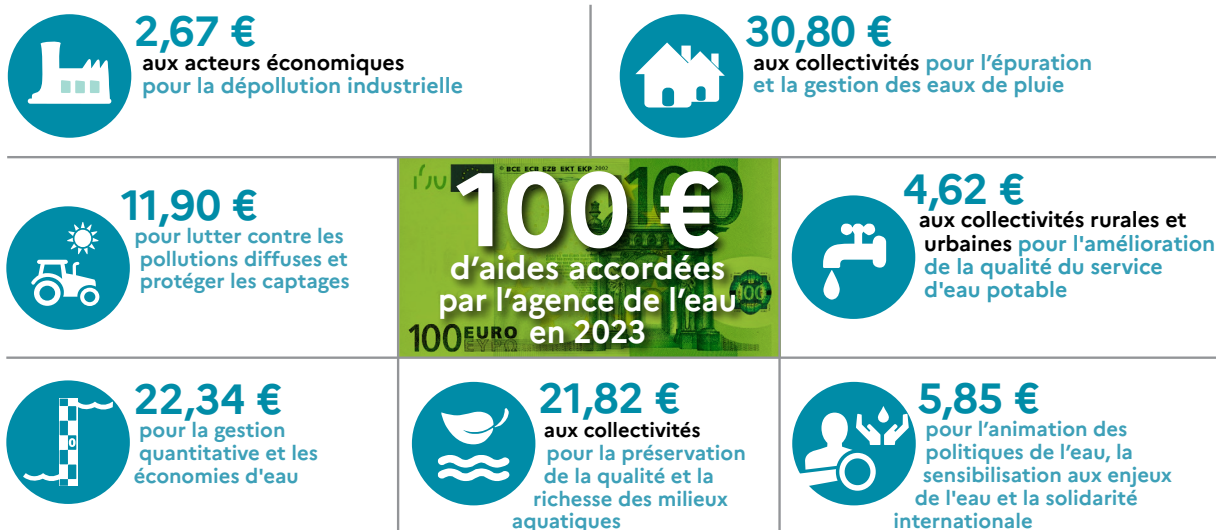
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

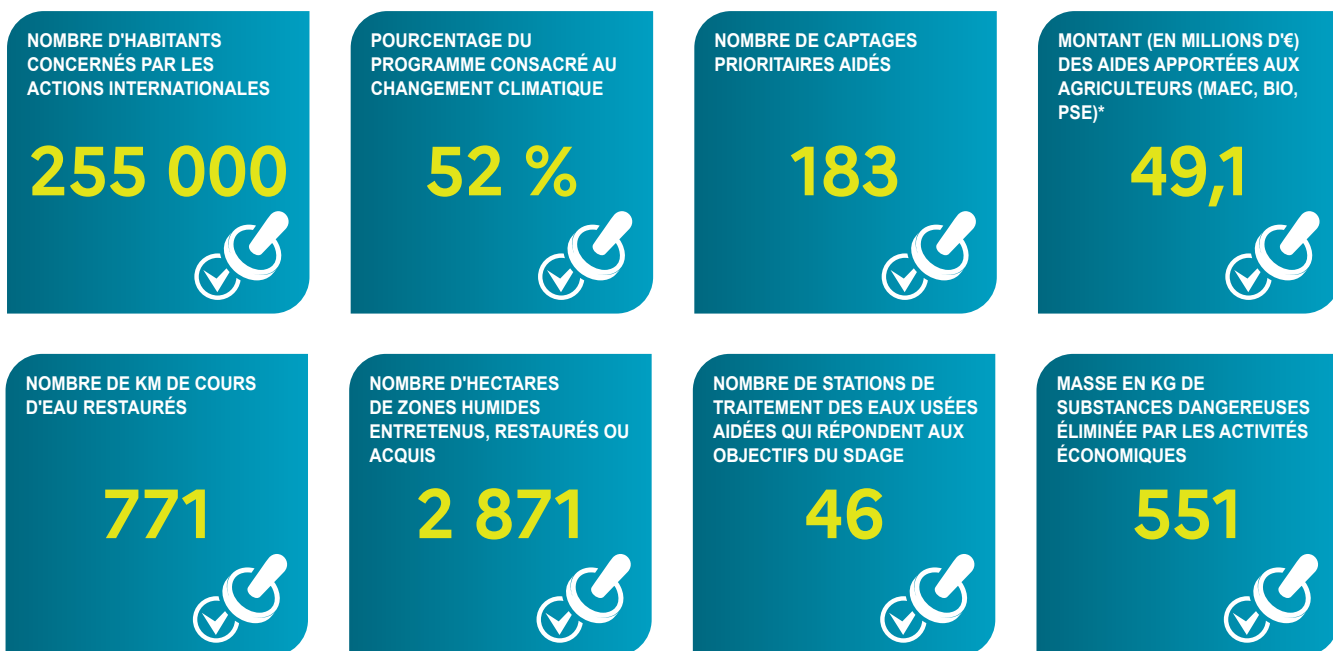
*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

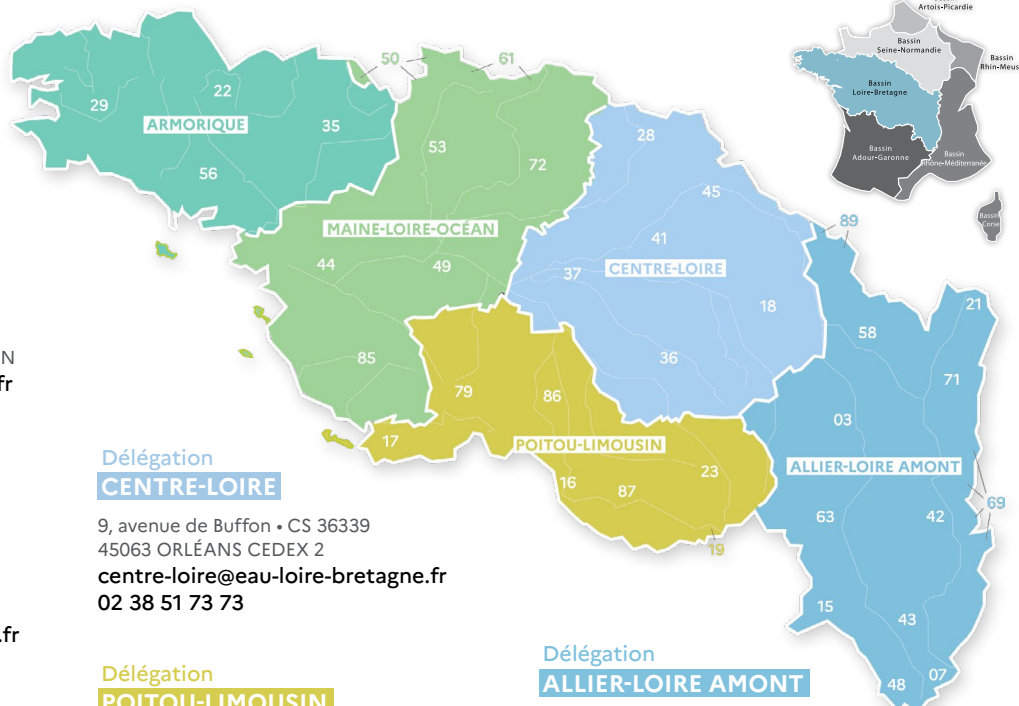
7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2024 • Imprimé sur papier PEFC™



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. ● ● ●



ZONE DE DISTRIBUTION : AUBIGNE SUR LAYON

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par les usines de Montjean-sur-Loire et du Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (AUBIGNE-SUR-LAYON), soit 365 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **7,18 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **35,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **56 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **14,2 °f**
Valeur maxi : **16,6 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049003958**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CANDE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAP LES THUYAS, ILE DELAGE ANCENIS, LA KIRIAIE F1, LA KIRIAIE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Vritz et d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 7944 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **38,8 mg/L**
Valeur maxi : **47 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,032 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **28,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **36 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **15,9 °f**
Valeur maxi : **17,8 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000235

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPIGNE

Conclusion sanitaire

2023

Des dépassements de la limite réglementaire fixée pour les pesticides ont été observés (présence d'AMPA). Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur sanitaire de consommation définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire pour cette molécule (900 microgramme/L glyphosate+AMPA). Un dysfonctionnement d'une étape de traitement (ozonation) traitant l'AMPA a été décelé et réparé en 2023. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DAON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Daon, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 8525 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **25,2 mg/L**
Valeur maxi : **42 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **67 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,3 microgramme/L (ampa)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa**

TRIALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **24,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **45 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **12,3 °f**
Valeur maxi : **13,3 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2024

UDI 049000257

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAUNEUF SUR SARTHE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : L'ARCHE (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Chateaufort-sur-Sarthe, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (HAUTS-D'ANJOU (LÈS), JUVARDEIL), soit 3808 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **21 mg/L**
Valeur maxi : **32 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRISALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **22,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **30 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

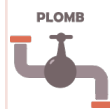
Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **22,3 °f**
Valeur maxi : **25 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000263

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAUDEFONDS_BOURGONNIERE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (CHALONNES-SUR-LOIRE, CHAUDEFONDS-SUR-LAYON), soit 1580 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **8,05 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **31,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **56 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

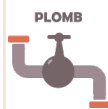
Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **13,9 °f**
Valeur maxi : **15,7 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049003989**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAZE HENRY

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), MINES DE FER. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Chazé-Henry et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 8468 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **8,43 mg/L**
Valeur maxi : **14 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,012 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **26,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **46 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **19,7 °f**
Valeur maxi : **21,1 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000019

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COMBREE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (BOUILLE-MENARD, OMBREE D'ANJOU, SEGRE-EN-ANJOU BLEU), soit 6218 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **22,3 mg/L**
Valeur maxi : **38 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,053 microgramme/L (ampa)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **31 microgramme/L**
Valeur maxi : **56 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **15,6 °f**
Valeur maxi : **17,7 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CORNILLE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Mazé, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CORNILLE-LES-CAVES), soit 471 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,71 mg/L**
Valeur maxi : **0,78 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **32 microgramme/L**
Valeur maxi : **60 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

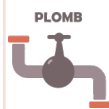
Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **30,1 °f**
Valeur maxi : **32,1 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049003952**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : DURTAL

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Néanmoins, la présence de produits de dégradation de pesticides jugés "non pertinents" par l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire) est observée dans l'eau distribuée. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'ANSES. Des recherches d'amélioration du traitement sont en cours.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA PETITE BOUCHARDIÈRE (LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Durtal, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 6752 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **30,4 mg/L**
Valeur maxi : **46 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,037 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **42 microgramme/L**
Valeur maxi : **64 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **23,6 °f**
Valeur maxi : **27,5 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2024

UDI 049000081

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FAYE D'ANJOU

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BELLEVIGNE-EN-LAYON), soit 2364 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **8,05 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **30,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **52 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

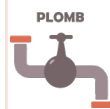
Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **13,9 °f**
Valeur maxi : **15,7 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049003990**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JARZE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CLOS DES FERRIERS F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Jarzé, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (JARZE VILLAGES, MARCE, SERMAISE), soit 3934 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,183 mg/L**
Valeur maxi : **0,55 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **20,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **26 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **23,5 °f**
Valeur maxi : **28,7 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000075

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JUIGNE SUR LOIRE

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (GARENNES SUR LOIRE (LES), SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE), soit 4860 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **20,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **47 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **16,9 °f**
Valeur maxi : **21,4 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000032

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA CORNUAILLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE), soit 1077 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **67**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **60**
Valeur moyenne : **12,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,076 microgramme/L (fenpropimorphe)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **13,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **38 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

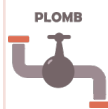
Nombre de prélèvements : **60**
Valeur moyenne : **13,8 °f**
Valeur maxi : **17,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000001

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES FLEES

Conclusion sanitaire

2023

Des dépassements de la limite réglementaire fixée pour les pesticides ont été observés (présence d'AMPA). Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur sanitaire de consommation définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire pour cette molécule (900 microgramme/L glyphosate+AMPA). Un dysfonctionnement d'une étape de traitement (ozonation) traitant l'AMPA a été décelé et réparé en 2023. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DAON (LA MAYENNE), CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Daon et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SEGRE-EN-ANJOU BLEU), soit 624 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **31**
Valeur moyenne : **24,9 mg/L**
Valeur maxi : **42 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **38**
Conformité : **87 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,3 microgramme/L (ampa)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa**

TRIHALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **26,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **45 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **12,7 °f**
Valeur maxi : **17,7 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2024

UDI 049000004

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LION D'ANGERS

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (GREZ-NEUVILLE, LION-D'ANGERS (LE), MONTREUIL-SUR-MAINE), soit 6996 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **22,3 mg/L**
Valeur maxi : **38 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,053 microgramme/L (ampa)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **28 microgramme/L**
Valeur maxi : **40 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **15,6 °f**
Valeur maxi : **17,7 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000460

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LOUROUX BECONNAIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES CHAPONNEAUX F1, LES CHAPONNEAUX F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Louroux-Béconnais, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE), soit 3131 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **26 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,0026 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **5,89 microgramme/L**
Valeur maxi : **11 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **15,1 °f**
Valeur maxi : **15,4 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000116

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOIR ET SARTHE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 8768 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **32**
Valeur moyenne : **21,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **47 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **16,9 °f**
Valeur maxi : **21,4 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000314

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MORANNES

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PENDU (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Morannes, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (HAUTS D'ANJOU (LES), HAUTS-D'ANJOU (LES), MIRE, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY), soit 6260 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **19,6 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,057 microgramme/L (Ienacile)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **30,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **49 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **24 °f**
Valeur maxi : **27,3 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000269

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MOZE SUR LOUET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MOZE-SUR-LOUET), soit 2028 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **20,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **47 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **16,9 °f**
Valeur maxi : **21,4 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000786

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROCHEFORT

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CHAPELLE F4, LA CHAPELLE F5, LA CHAPELLE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Rochefort-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON, DENEE, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON), soit 9295 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **3,49 mg/L**
Valeur maxi : **7,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,027 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **28,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **43 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

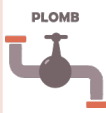
Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **15,6 °f**
Valeur maxi : **18,2 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049000285**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT JEAN DE LA CROIX

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX), soit 224 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **28**
Valeur moyenne : **20,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **47 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

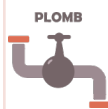
Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **16,9 °f**
Valeur maxi : **21,4 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049000031**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT GEORGES - BECON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de St Georges-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 25029 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **56**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,98 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **34,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **65 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

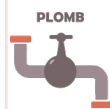
Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **15,5 °f**
Valeur maxi : **16,1 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000424

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEGRE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), SAINT AUBIN DU PAVOIL (L'OUDON). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Segré et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SEGRE-EN-ANJOU BLEU), soit 9721 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **25 mg/L**
Valeur maxi : **42 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,061 microgramme/L (terbuthylazin)**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **45,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **55 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **15,2 °f**
Valeur maxi : **15,7 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000026

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEICHES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence d'un pesticide (propyzamide) a entraîné des dépassements ponctuels de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES et n'a pas justifié de restriction d'usages. Des actions pour améliorer sa qualité sont en cours (raccordement sur une autre unité de traitement). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA FUYE (LE LOIR), LA PETITE BOUCHARDIÈRE (LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Seiches-sur-le-Loir et Durtal, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA), CORZE, MARCE, SEICHES-SUR-LE-LOIR), soit 5568 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **27,7 mg/L**
Valeur maxi : **44 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements ponctuels de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **88 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,21 microgramme/L (propyzamide)**
Substance(s) non conforme(s) : **propyzamide**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **32,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **50 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **25,8 °f**
Valeur maxi : **29,5 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2024

UDI 049000069

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT REMY

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOULET P3, LE BOULET P4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint-Rémy-la-Varenne, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 17627 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **38**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **5,23 mg/L**
Valeur maxi : **18 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **23,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **37 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

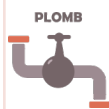
Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **19,2 °f**
Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000098

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MELAINE SUR AUBANCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (BRISSAC LOIRE AUBANCE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE), soit 1641 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**

Valeur moyenne : **10,8 mg/L**

Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **421**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **33**

Valeur moyenne : **20,3 microgramme/L**

Valeur maxi : **47 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**

Valeur moyenne : **16,9 °f**

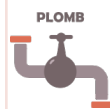
Valeur maxi : **21,4 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/03/2024**

UDI **049000787**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : THOUARCE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE SAINT MAUR P1, ILE SAINT MAUR P2, ILE SAINT MAUR P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint Maur-le Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BELLEVIGNE-EN-LAYON), soit 1472 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **3,69 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **23,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **30 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

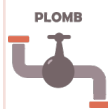
Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **15,5 °f**
Valeur maxi : **16,6 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000799

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEMOISAN

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (SAINT-SIGISMOND, VAL D'ERDRE-AUXENCE), soit 701 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **67**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **60**
Valeur moyenne : **12,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,076 microgramme/L (fenpropimorphe)**

TRISALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **11,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **36 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

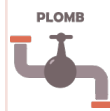
Nombre de prélèvements : **60**
Valeur moyenne : **13,8 °f**
Valeur maxi : **17,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2024

UDI 049000002

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.